

PARLEMENT WALLON

SESSION 2011-2012

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des affaires intérieures et du tourisme

Mardi 3 juillet 2012

*Application de l'art. 152 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance

Orateurs : M. le Président, M. Wahl, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 1

Organisation des travaux 1

Examen de l'arriéré 1

Projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VI bcd (2011-2012) N° 1 et 1 bis) 1

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 5 - IV a (2011-2012) N° 1 - annexe 5) et (Doc. 5 -VI bcd (2011-2012) N° 1 - annexe 5) 1

Désignation d'un rapporteur 1

Observations de la Cour des comptes..... 1

Exposé de Mme Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes

Orateurs : M. le Président, Mme Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes, M. Wahl..... 1

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

Orateurs : M. le Président, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville..... 2

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, M. Wahl, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, MM. Bouchat, Yzerbyt, Neven, Saint-Amand, Mme Zrihen, MM. Dupont, Hazée, Jeholet, Elsen..... 4

Fait personnel

Orateurs : M. le Président, MM. Elsen, Jeholet, Saint-Amand..... 17

Projet de décret contenant le premier feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VI bcd (2011-2012) N° 1 et 1 bis)

Programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 5 - IV a (2011-2012) N° 1 - annexe 5) et (Doc. 5 -VI bcd (2011-2012) N° 1 - annexe 5)

Discussion générale (Suite)..... 17

Vote..... 17

Confiance au président et au rapporteur..... 17

<i>Interpellations et questions orales</i>	17
<i>Question orale de Mme Zrihen à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réforme de la fiscalité locale »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Zrihen, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	18
<i>Interpellation de M. Wesphael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement du temporel du culte musulman et, plus généralement, des autres cultes reconnus en Région wallonne »</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Wesphael, Jeholet, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	19
<i>Projets de motion (Dépôt)</i>	22
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	22
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « un sursalaire pour le secrétaire communal d'Ath »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	22
<i>Question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation catastrophique de la Commune de Brugelette »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Crucke, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	24
<i>Reprise de la séance</i>	25
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i>	26
<i>Question orale de M. Senesael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les bassins de vie »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	26
<i>Question orale de Mme Zrihen à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état des finances communales »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Zrihen, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	28
<i>Question orale de M. Hazée à M. Furlan, ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conditions pour se présenter aux élections provinciales et la variation étonnante de leur interprétation »</i>	
Orateurs : Mme la Présidente, M. Hazée, M. le Président, M. Furlan, ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville	30
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les changements de structure au sein de TECTEO »</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le transfert des activités de l'intercommunale TECTEO à des sociétés de droit privé et les manœuvres d'évitement du Code de la démocratie locale »</i>	

Orateurs : M. le Président, MM. Jeholet, Hazée, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	32
<i>Question orale de Mme Salvi à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la distribution de tracts à caractère partisan par des ouvriers communaux »</i>	
Orateurs : M. le Président, Mme Salvi, M. Hazée, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	38
<i>Question orale de M. Senesael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le classement des villes où il fait « bon vivre » »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Senesael, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	39
<i>Question orale de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la collaboration entre régions dans les salons internationaux du tourisme d'affaires et de loisirs »</i>	
Orateurs : M. le Président, M. Jeholet, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	40
<i>Liste des intervenants.....</i>	42
<i>Abréviations courantes.....</i>	43

COMMISSION DES AFFAIRES INTÉRIEURES ET DU TOURISME

Présidence de M. Christophe Collignon, Président

La séance est ouverte à 10 heures et 7 minutes

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. - La séance est ouverte. Oui, Monsieur Wahl, vous avez la parole.

M. Wahl. - Monsieur le Président, je constate que la majorité n'est pas en mesure d'assurer le quorum.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Apparemment, le problème est récurrent dans d'autres commissions. On peut être fair-play lorsque cela arrive dans une commission, mais lorsque le problème se pose un peu partout, c'est plus ennuyant.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Dans la mienne, non. x

M. Wahl. - Le point est apparemment soulevé dans d'autres commissions également, mais voilà, le quorum est atteint.

M. le Président. - Voilà M. Hazée. Vous êtes le bienvenu.

Cela nous permet d'entamer les travaux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Crucke, sur « la réforme des taxes communales » ;
- M. Daele, sur « l'accessibilité des élections locales aux personnes porteuses de handicap » ;
- M. Daele, sur « l'application de l'interdiction de cumul entre un échevin et la personne qui occupe la position hiérarchique la plus élevée au sein du personnel d'une intercommunale » ;
- M. Jamar, sur « la subvention Commissariat général au tourisme » ;
- M. Jamar, sur « l'octroi d'une subvention d'équipement touristique à la Ville de Mons » ;
- M. Prévot, sur « la reconnaissance du métier de guide touristique » à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville sont retirées.

EXAMEN DE L'ARRIÉRÉ

M. le Président. - Examen de l'arriéré, ça va, c'est

pour mémoire.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VI BCD (2011-2012) N° 1 ET 1 BIS)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 5 - IV A (2011- 2012) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 5 - VI BCD (2011-2012) N° 1 - ANNEXE 5)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012 (Doc. 5 - VI bcd (2011-2012) N° 1 et 1bis) et l'examen du programme justificatif afférent aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 5 - IV a (2011-2012) N° 1 - Annexe 5) et (Doc. 5 - VI bcd (2011-2012) N° 1 - Annexe 5).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Mme Zrihen est désignée en qualité de rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

OBSERVATIONS DE LA COUR DES COMPTES DISCUSSION

Exposé de Mme Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. - La parole est à Mme Peere.

Mme Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes. - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les députés wallons, je vous donne lecture des observations de la Cour des comptes concernant le premier ajustement. Vous trouverez le texte en page 24 du document qui se trouve dans les fardes.

Concernant le programme 2, les affaires intérieures, à la DO17, l'allocation de base 43.17 donc, les subventions aux communes pour l'assistance aux victimes au sein des zones de police et pour les plans de cohésion sociale. Ces crédits sont destinés à couvrir les subventions octroyées aux zones de police dans le cadre de l'assistance aux victimes, les frais de personnel, de fonctionnement liés aux actions menées dans le cadre de la mise en œuvre des plans de cohésion sociale sur la base du décret du 6 novembre 2008 relatif aux plans de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, et la liquidation des soldes de subventions des plans de prévention proximité fondés sur le décret du 15 mai 2003 relatif à la prévention de proximité dans les villes et communes de Wallonie ainsi que de l'appel à projets complémentaire.

Au budget 2012, les crédits prévus à cette allocation de base s'élevaient à 20 millions d'euros en engagement et 19 millions d'euros en ordonnancement. Le projet d'ajustement majore les moyens d'action de 980 milliers d'euros, soit +4,9 % sans augmentation des moyens de paiement correspondants.

Suivant le tableau de dévolution des crédits figurant au programme justificatif, l'encours sur cette allocation de base 43.17 s'élève à 43,7 millions d'euros.

Pour rappel, comme les trois années précédentes, l'article 71 du dispositif des dépenses du budget initial habilitait le gouvernement à liquider anticipativement à la charge de l'exercice budgétaire 2012, une partie de la première tranche de 75 % de la subvention relative au plan de cohésion sociale de l'exercice 2013.

Lors de l'examen du projet de budget 2012, la cour avait relevé que la récurrence de cette dérogation contrevenait aux principes d'annualités et de bonne gestion budgétaire. Elle observe à présent que l'accroissement de l'encours, induit par l'augmentation proposée des moyens d'action 2012, paraît peu propice dans l'optique d'un retour à l'orthodoxie budgétaire. Je vous remercie pour votre bonne attention.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, en premier lieu, une remarque générale : l'ajustement budgétaire contient plusieurs cavaliers budgétaires. Les articles 2 à 4 du dispositif des dépenses prévoient des dérogations au Code de la démocratie locale, dérogation pour fixer un montant supérieur de +392 000...

(Rumeurs)

Pas du tout, c'est pour cela que je m'attendais à cela d'ailleurs.

M. le Président. - Désolé, il y a un quiproquo.

Exposé de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, chers collègues, merci à la Cour des comptes d'être présente et de nous avoir fait part de ses remarques.

Le document budgétaire que je vous sou mets aujourd'hui s'inscrit dans un contexte quelque peu différent de celui qui prévaut habituellement aux ajustements - cela ne convainc personne. Lorsqu'en décembre 2011, le gouvernement avait proposé aux votes de ce parlement le budget initial 2012, il s'était appuyé, comme de coutume, sur des indices macro-économiques de septembre 2011 tels que publiés par le Bureau fédéral du Plan. À l'époque il était prévu une croissance économique pour 2012 de l'ordre de 1,6 %, tandis que les prix connaîtraient une inflation potentielle de 2 %.

Sur base de différentes études et déclarations publiées durant l'automne 2011, le gouvernement avait toutefois anticipé une baisse de la croissance effective et avait constitué à cet effet une provision permettant d'absorber une baisse de croissance de 0,4 %.

Sous l'impulsion notamment des difficultés des États européens et des plans d'austérité, début 2012, la baisse de croissance annoncée par de nombreux économistes s'est non seulement vérifiée, mais a atteint une ampleur bien plus importante que celle prédite par ces mêmes économistes quelques mois plus tôt seulement.

Ainsi, en février de cette année, le Bureau fédéral du Plan ramenait la prévision de croissance de 1,6 % à 0,1 % ; du jamais vu, semble-t-il, tandis qu'il ajustait à la hausse et à l'inverse des prévisions d'inflation pour atteindre 2,7 %.

Il est évident que cette large correction des indices de base entraîne un impact tel sur les recettes régionales qu'il devient indispensable de corriger les autorisations de dépenses accordées aux différents ministres de notre gouvernement.

Un conclave a donc été convié avec pour principale mission d'ajuster à la baisse les dépenses afin de tenir compte, non seulement de la baisse de croissance annoncée, mais également d'y ajouter encore, par prudence, une dégradation complémentaire de la croissance de 0,2 %.

Ce faisant, le gouvernement propose au parlement d'adopter une politique budgétaire prudente, garante du respect par nos institutions, de ses engagements et de sa capacité à continuer à agir à l'avenir pour le bien de nos concitoyens.

Les efforts d'économies proposés par le gouvernement n'empêchent toutefois pas celui-ci de soumettre au vote de cette commission et des parlementaires des hausses de crédits. En effet, comme je l'ai signalé il y a quelques instants, le Bureau fédéral du Plan a également revu à la hausse les prévisions d'inflation. Or, cette dernière impacte positivement différentes dépenses soit parce qu'elles prennent en charge des rémunérations, soit parce qu'elles font référence à des dispositifs décrétaux qui lient les crédits à l'inflation ; c'est notamment le cas du Fonds des communes. Vous aurez remarqué qu'il y a une augmentation des crédits à disposition des communes de l'ordre du 8 millions d'euros, si on prend l'ensemble des AB correspondantes. Mon département est évidemment particulièrement concerné par ce dernier point - je viens de vous l'indiquer - puisque dans ces AB, on retrouve le Fonds des communes, le FSAS qui sont notamment liées à l'indice des prix.

Au-delà du respect des textes, le Gouvernement wallon a, une nouvelle fois et malgré des conditions macro-économiques très difficiles, voulu montrer son soutien plein et entier aux pouvoirs locaux, frappés eux aussi par la crise, comme toutes nos institutions.

Je souhaiterais, à ce propos, revenir quelques instants sur les résultats publiés la semaine dernière par la banque Belfius et largement confirmés par la DGO5 au travers de son propre observatoire.

Il ne vous aura pas échappé, chers collègues, qu'en ce qui concerne les communes du moins, la bonne nouvelle provient des recettes : elles résistent bien à la crise.

L'inquiétude provient des dépenses puisqu'elles sont, quant à elles, dixit Belfius et notre observatoire, en « progression accélérée » et dépassent le taux, pourtant satisfaisant, de la progression des recettes.

En entrant un peu plus dans le détail, on distingue trois facteurs explicatifs principaux à cette hausse des dépenses.

Il y a tout d'abord les salaires indexés qui subissent notamment la hausse des cotisations à l'ONSSAPL. Il y a ensuite la part communale dans les charges des CPAS dont les besoins croissent de manière inquiétante sous l'impulsion des effets de la crise et des conséquences de décisions imposées par le le Fédéral. Il y a enfin la faiblesse structurelle des dotations fédérales à la police locale qui conduit les communes à supporter une part sans cesse plus grande ou plus importante des dépenses de sécurité consenties par les zones de police. Vous conviendrez donc avec moi que ces trois facteurs de croissance sont largement indépendants des choix opérés par les communes elles-mêmes. Celles-ci sont donc également durement frappées par la crise actuelle.

Je ne peux dans ce contexte qu'exprimer ma

satisfaction devant les choix proposés aujourd'hui sous mon humble impulsion par le gouvernement qui est de préserver les moyens structurels de financement solidaire des pouvoirs locaux. La région a pris et prend ainsi encore, je pense, ses responsabilités afin de garantir au maximum que des services de proximité soient maintenus dans nos villes et communes. Sans cet appui de la région, indispensable, même s'il sera toujours insuffisant face à des besoins qui sont, eux, illimités, imaginez ce que serait, aujourd'hui, ou ce que deviendrait demain l'aide sociale, les services de sécurité et bien d'autres services dans nos communes.

Au-delà de cela, bien sûr, j'ai été amené à proposer des économies au sein de mes départements, vous l'aurez constaté. Dans ce cadre et même si j'en éprouve un certain regret, tant la matière me semble passionnante et porteuse de développement économique et de dynamisme, je sou mets à votre approbation une proposition de diminution des moyens dévolus au secteur touristique de l'ordre de 3 millions d'euros. Il s'agit là de la première contribution, notez-le, importante certes, mais la première de ce secteur, aux efforts consentis depuis le début de la législatures par l'ensemble des autres secteurs. Elle représente une diminution de moyens de l'ordre de 6 %.

Concrètement, la matière étant gérée par une OIP de type A, cet ajustement se traduit par une baisse de la subvention annuelle accordée au Commissariat général au tourisme qui trouve son écho dans un ajustement du budget de ce dit commissariat, ce qui garantit l'effectivité des économies procédées en termes de trajectoire budgétaire. Au sein du département touristique, comme vous avez pu le constater, les efforts sont répartis sur de nombreuses allocations de base, de sorte qu'aucune politique antérieurement développée n'a dû être abandonnée, mais que l'ambition de certaines d'entre elles est légèrement revue à la baisse.

Voilà, Mesdames et Messieurs les parlementaires, l'essentiel des éléments qui sont soumis à ce jour à votre appréciation.

Je clôturerai donc ma présentation sur une note d'optimisme. Vous savez que je suis démesurément optimiste, mais optimisme mesuré quand même cette fois-ci puisque les dernières prévisions publiées par le Bureau fédéral du Plan semblent annoncer une croissance économique un peu meilleure que celle prévue pour cette année, aux alentours de 0,6 %.

Certes, il n'y a pas matière à développer, vous l'aurez constaté. Il faut avoir le courage de le dire, de nouvelles et ambitieuses politiques. J'y vois plutôt un encouragement à poursuivre nos efforts de gestion rigoureuse et prudente des deniers publics tout en ne reniant pas les fondements de notre société que sont la solidarité, le soutien aux innovations et à la formation.

En ce qui concerne la remarque de la Cour des

comptes, j'en prends évidemment bonne note. Elle est due à ma volonté de donner des moyens d'engagement supérieurs aux communes dans une politique essentielle. Je veillerai à avoir une analyse de l'encours dans les prochains mois, les prochaines semaines, de manière à réduire, si c'est possible, celui-ci et voir d'où vient la cause de cette augmentation significative de ce dernier.

Discussion générale

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Merci, Monsieur le Président. Je remercie M. le Ministre pour son exposé. M. le Ministre a déjà donné un certain nombre d'explications en ce qui concerne, de manière globale, les cavaliers budgétaires qui sont présentés et soumis à l'avis de la commission. On connaît tous les remarques que l'on peut faire au niveau de la technique des cavaliers budgétaires, mais on sait aussi quelles sont les limites de ces remarques. Je n'insisterai donc pas particulièrement à ce propos.

Il me semble, sauf erreur de ma part, Monsieur le Ministre - vous justifiez par les prévisions du Bureau fédéral du Plan, un certain nombre des modifications apportées - que je ne vous ai pas entendu parler de la diminution de crédit en ce qui concerne la revitalisation urbaine et particulièrement, là où je souhaiterais avoir un complément d'information, parce que forcément ce n'est pas exposé, c'est la manière dont ce serait appliqué. Selon quelles procédures ces diminutions vont-elles appliquées ?

Il y a un deuxième point dans le projet de décret, c'est l'article 11 qui modifie le décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers. Ce texte dont la mise en application est attendue avec impatience au niveau des pouvoirs locaux. Vous aviez retardé la mise en vigueur de ce décret puisqu'en juin 2011 le parlement a adopté un projet postposant l'entrée en vigueur de décret « impétrants » qui était initialement prévu le 1er janvier 2011 et on l'avait reporté au 31 décembre 2011. Vous vous étiez engagé à l'époque à revenir avant la fin de l'année 2011, devant le parlement, avec un nouveau projet de décret « impétrants ». Je constate que, aujourd'hui, nous sommes en juin 2012 et il s'agit d'un nouveau report de l'entrée en vigueur des dispositions ou de l'adoption des mesures. Je me rends bien compte que ce n'est pas simple à régler, je ne vais pas dire que tout cela pourrait se faire d'un coup de baguette magique, mais ici ce n'est plus de baguette magique dont il s'agit, cela devient une espèce de lourd bâton que vous ne parvenez pas à manier. Or, il y a véritablement une urgence à ce que cette problématique puisse être réglée.

J'embraie, si vous me le permettez, sur un certain nombre de programmes. En ce qui concerne les travaux

subsidés, il y a une diminution en moyens d'action de 1 401 000 euros et une augmentation en moyens de paiement de 183 000 euros. Comme cela avait été annoncé, les dépenses facultatives telles que les études, les frais de réunions, les frais de représentations, diminuent ainsi que diverses subventions.

La subvention de 2 millions d'euros à IDETA pour l'acquisition de bâtiments est entièrement retirée et la réalisation de l'opération est postposée.

Les crédits destinés à couvrir la subside de projets d'entretien et de sécurisation du réseau routier et de développement des technologies nouvelles et d'amélioration de la gestion du patrimoine funéraire diminuent de 15,5 % en moyens d'action et de 22 % en moyens de paiement, et il en va de même pour les subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, des structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale. Ce sont des diminutions conséquentes puisqu'il y a une baisse en moyens d'action de 51 %.

C'est un peu étonnant par rapport à ce que l'on va voir par rapport à d'autres allocations de base et notamment une augmentation des allocations de base : les AB 33.01 et 43.01 du programme 17.01 qui permettent de soutenir diverses associations folkloriques, musicales, culturelles, sportives, festives dans l'organisation de leurs événements et rassemblements - et là, cela augmente. Dès lors, c'est quand même un peu particulier. On peut évidemment comprendre que la tâche n'est pas simple et on ne peut pas en même temps dire : « Vous ne m'entendez jamais tenir le discours qui est de dire qu'il n'y a pas assez de moyens et que vous devez réduire des dépenses je ne tiens jamais ce discours-là. Vous ne m'entendez jamais tenir le discours qui est le suivant : « Il n'y a pas assez de moyens et vous devez faire des dépenses ». Cela ne tient pas le route. Aucun gouvernement ne saurait le faire. Il faut donc être réaliste, on ne sait pas exiger davantage et, en même temps, exiger des économies. On sait par contre demander des économies ou d'être attentif, et on sait demander également d'être attentif à une saine gestion, mais dans les choix qui sont à opérer par rapport à ce que je viens de dire en ce qui concerne la subside de projets d'entretien et de sécurisation du réseau routier, qui est quand même une réelle problématique, il y a quand même une diminution. C'est peut-être dommage que les choix se portent sur de tels postes car ils sont véritablement indispensables et il aurait probablement été plus judicieux et important de miser sur des économies à d'autres endroits. Lorsqu'on voit que l'on augmente par ailleurs - comme je viens de le dire - les subsides ou les possibilités de subsides à des manifestations festives, lorsqu'on sait aussi qu'au niveau de l'attribution de ces crédits, c'est quand même un peu laisser, sans que vous le preniez mal, l'appréciation au fait du Prince.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - En fait, c'est un peu une AB fourre-tout. Cela vise juste à octroyer des subsides à des associations qui s'occupent de la promotion des élections. Donc, c'est cette augmentation de 125 000 euros..

(Réaction de M. Bouchat)

Oui, il faut bien que je trouve...

(Réaction de M. Bouchat)

M. Wahl. - Autant que M. Bouchat intervienne. Autant que la conversation soit interactive.

M. Bouchat (cdH). - Cela permettrait peut-être aux communes de s'équiper d'ordinateurs, et cætera, pour les élections. Vous donnez donc tout à des ASBL, si je comprends bien.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Il s'agit de 125 000 euros sur 2,5 millions d'euros pour la promotion.

On m'interpelle souvent devant ce parlement pour la sensibilisation aux personnes handicapées, sensibilisation des aînés, sensibilisation des primo arrivants, sensibilisation des primo votants...

Yzerbyt (cdH). - Pour intervenir dans le même débat, les 2,5 millions d'euros d'aujourd'hui que vous diminuez de 125 000 euros, ils ne sont pas destinés aux communes. Il s'agit de votre organisation des élections communales. On est bien d'accord ? M. Bouchat parle des ordinateurs...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

C'est vous qui êtes normalement censé les fournir ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Les 2,5 millions d'euros ne servaient déjà pas aux communes à pouvoir s'équiper ou non pour continuer les votes électroniques.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Effectivement, le vote électronique, nous avons convenu que c'était d'abord...

Yzerbyt (cdH). - Il ne faudrait pas se tromper de combat. Il ne faudrait pas que l'on vous reproche qu'en retirant ces 125 000 euros, la Commune de Frasnes ne puisse plus organiser son vote électronique.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Effectivement, le vote électronique sera facturé aux communes car c'est la décision que nous avons prise. On ne retire pas des moyens aux communes, mais simplement, on réoriente mais en retirant de la poche de Jean pour le donner à Pierre.

C'était juste pour qu'on n'entre pas dans un débat

dans le genre : « Vous subsidiez le secteur associatif ».

M. Bouchat (cdH). - Vous offrez donc un bouquet de fleurs à un parti.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Non, il faudrait qu'on me précise car je n'offre des fleurs à personne.

Simplement, on m'a demandé de promouvoir...

(Rumeurs)

Collectivement, nous sommes tous d'accord. Je suis d'ailleurs venu expliquer ici toutes les actions de promotion en faveur d'un certain nombre de catégories de population. Je n'offre donc de fleurs à personne. Je sensibilise un certain nombre de gens à la nécessité des élections.

M. Bouchat (cdH). - Vous allez en profiter, Monsieur le Ministre, pour faire une promotion pour le don d'organes au moment des élections ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - C'est la résolution du parlement, à votre demande. Il faut bien que j'honore votre demande et que je me plie à ce que le parlement...

M. Bouchat (cdH). - Oui, mais je vous ai bien tendu la perche, là.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - D'accord mais enfin, il est vrai que la promotion des élections, peu importe que cela entre dans le cadre festif, je n'en suis pas sûr. C'est une simple remarque dont les termes ne sont peut-être pas bien appropriés mais soit. Si je comprends bien, vous diminuez par ailleurs les frais relatifs à l'organisation des élections de 125 000 euros.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Ainsi, pour organiser vos capsules, cette somme-là ne suffisait pas. Il y a en fait plusieurs postes qui diminuent et que vous justifiez ou que venez de justifier, notamment suite à l'intervention de M. Bouchat, si j'ai bien compris. Il y a plusieurs postes que vous diminuez, y compris celui que j'ai cité en ce qui concerne la sécurisation, les subsides à la sécurisation des travaux routiers. Vous diminuez également de 125 000 euros, le montant du coût des élections. Cela commence à devenir fort cher pour uniquement faire la promotion ou l'information des élections. À ce jour, puisque je siége par ailleurs dans une autre commission où j'ai le bonheur de ...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Si tout le monde passe au vote électronique, croyez-moi, que cela coûterait « bonbons ».

M. Wahl (MR). - Je ne suis pas favorable à cette affaire-là mais, par contre, je vois quand même aussi – puisque je suis membre de la commission concernée – qu'en ce qui concerne les communications gouvernementales où vos demandes en la matière sont systématiquement acceptées nonobstant la période difficile – la commission a bien compris la problématique en la matière. De mémoire, il ne me semble pas qu'on en arrive à des montants aussi conséquents. Je suis donc quelque peu étonné de cette augmentation et je ne vois pas... Je pense que dans les choix qui pouvaient être faits, s'il faut effectivement procéder à une information, les prendre sur les crédits, c'est probablement fort dommage car c'était quand même assez prioritaire.

La Cour des comptes, en ce qui concerne les affaires intérieures – il s'agit du programme 17.02 – a fait un certain nombre de remarques – vous y avez répondu – mais il y a quand même une problématique à cet égard-là. Je pense que les informations que vous nous avez données ne vont pas à l'encontre des objections formulées par la cour. Cela pose, je pense, un problème au niveau de l'orthodoxie budgétaire en la matière.

Voilà, Monsieur le Président, je crois que dans un premier temps, j'ai exposé les différents points qui me concernaient plus particulièrement. M. Neven va prendre la question du tourisme.

M. le Président. - La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). - Cela continue de diminuer depuis 2010 – 53 millions d'euros en 2010 ; 48 millions d'euros à l'ajustement, soit une diminution de 5 millions d'euros en deux ans.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Il y a 3 millions d'euros à l'ajustement.

Cette diminution, vous la justifiez de manière linéaire en donnant comme argument, ce que je comprends, la contribution à l'effort de l'économie sollicitée. C'est une explication assez laconique car elle apparaît à 18 reprises sur 25 sans qu'il y ait la moindre précision fournie quant aux projets qui feront les frais de cette réduction. S'il y a une diminution, il y a quand même des projets... À moins qu'il y ait trop d'argent.

Les dépenses pour missions décrétales connaissent toutes des diminutions de 20 à 75 % du budget initial excepté le WBT qui bénéficie d'une augmentation de 800 000 euros.

C'est la remarque générale, on peut, ce qui est peut-être relativement fastidieux, reprendre chacune des allocations de base et demander sur quoi portera la diminution.

Par exemple, en entretien des bâtiments y compris les impôts concernant les bâtiments, on a une

diminution de 108 000 euros puisqu'on passe de 515 à 407.

La justification fait référence à la prise en charge de 11 vitrines touristiques installées sur les aires autoroutières ainsi que d'une proposition d'installation de 14 nouvelles vitrines qui impliquerait un budget complémentaire de 28 000 euros. Cependant, en vue de contribuer à l'effort d'économie, comme je viens de le dire, le budget est amputé de 108 000 euros. L'explication est donc un peu paradoxale.

Par ailleurs, l'allocation de base 72.01 concernant les achats de terrains et de bâtiments, fait également référence à ces 14 vitrines supplémentaires et évoque une estimation de 466 000 euros. Quels projets seront-ils supprimés ? Comment expliquez-vous la différence d'estimation des 14 vitrines supplémentaires ? Que couvrent ces estimations ? Je peux poursuivre comme cela pour chacune des diminutions. Par exemple, allocation de base 12.01 études, relations publiques, à l'ajustement, il y a 500 000 euros au lieu de 650 000 euros soit une diminution de 150 000 euros. Cette rubrique atteignait 350 000 euros en 2009, elle a donc connu une nette augmentation avant de diminuer à nouveau, bien entendu, pour contribuer à l'effort d'économie. Que justifie une telle évolution de cette allocation en trois ans puisqu'elle est censée couvrir des frais de fonctionnement dans les relations publiques, les avocats, et cætera ?

Si je prends l'allocation de base 12.05, les actions spécifiques menées par la Direction de la stratégie touristique, on a 440 000 euros au lieu de 540 000 euros. Ce crédit est destiné à assurer le financement des dépenses relatives aux études de marchés relatifs aux activités de la Direction de la stratégie touristique. Là aussi, l'effort d'économie justifie une diminution de 100 000 euros en moyens d'action et 50 000 euros en moyens de paiement. Quels sont donc les projets supprimés ?

En promotion touristique, donc, AB 33.01, il y a une diminution de 868 000 euros, ce crédit est destiné à octroyer des aides aux organismes touristiques et aux opérateurs divers pour des opérations promotionnelles propres et à l'occasion de manifestations exceptionnelles, il permet aussi d'aider ponctuellement à la réalisation d'événements. Quels sont les projets qui seront lésés par cette diminution ?

En ce qui concerne l'allocation de base 33.02, subventions de fonctionnement à l'organisme agréé en charge de la gestion du label « endroits de camp », en 2012, il y avait une augmentation de 30 000 euros, maintenant, il y a une diminution de 60 000 euros. M. Jeholet était intervenu sur ce sujet via une question orale. Il a suggéré que l'ajustement budgétaire atteigne de nouveau 160 000 euros, ce qui semblait faire l'unanimité des partis présents en commission. Pour quelles raisons ce montant n'est-il pas maintenu ?

L'augmentation de 2012 était justifiée par un plan à cinq ans. Quel est-il ? Sera-t-il encore modifié ?

Si je prends l'allocation de base 51.06, c'est une subvention aux campings touristiques pour les eaux de baignade. Ce crédit est destiné à répondre aux exigences de l'Union européenne en ce qui concerne la qualité des eaux de baignade. Sur une quarantaine de campings concernés, une moitié ne serait pas encore conforme, c'est un peu embêtant. Il est par ailleurs imposé d'installer l'égouttage public. Néanmoins, malgré ces lacunes et obligations, le montant est réduit de 20 000 euros soit 40 % du budget. Là aussi, on se demande comment on va pouvoir réaliser.

À l'allocation de base 63.01, il y a une subvention qui est prévue aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques. Ce crédit est notamment destiné à augmenter l'attrait des localités touristiques d'une sous-région, à mettre en place des infrastructures d'accueil et d'information, à aménager des promenades, des espaces publics, à mettre en place une signalisation touristique. Le crédit est également destiné à l'octroi d'une subvention pour la certification du balisage permanent. Cependant, malgré la mise en œuvre de « Destination 2015 » et la nécessité de soutenir le tourisme en Région wallonne, l'allocation est réduite de 300 000 euros. La justification précise que l'encours est important mais qu'une diminution est proposée pour contribuer à l'effort d'économie sollicité. On peut craindre un problème à terme car les moyens de paiement actuels ne permettront pas une gestion adéquate de l'encours. Selon le tableau, même les paiements encore à effectuer à partir de 2016 sont déjà de 8,5 millions d'euros.

Je n'ai pas pris les 18 AB parce que j'ai bien vu que vous auriez été lassés avant la fin de mon explication, mais j'en ai pris quelques-unes qui me paraissent représentatives et pour lesquelles j'aimerais avoir quelques explications.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). - Monsieur le Président, j'ai écouté M. Wahl avec beaucoup d'attention et j'aime bien quand il déclare que le contexte est très difficile et qu'il faut réaliser des économies. Je trouve, Monsieur le Ministre, que votre budget a sauvé pour moi l'essentiel. Je ne le dis pas en tant que membre de la majorité, mais je le pense très sincèrement parce que vous avez permis d'encourager légèrement, mais on ne sait pas faire plus, l'investisseur que sont les communes wallonnes : 50 % d'investissements.

J'ai vu que vous aviez sauvé les plans triennaux et que vous aviez ajouté un peu plus en moyens d'action. Cela me paraît l'essentiel pour le développement de la Wallonie puisque nous représentons, nos communes et pouvoirs locaux, passé 50 % d'investissements.

J'ai d'autres questions qui pourraient vous être posées, parce que moi aussi on m'a préparé une note bien détaillée, seulement il y en a 17 et je ne vais pas vous les lire.'

Par exemple, en ce qui concerne l'intercommunale du Hainaut, IDETA, vous n'avez jamais rien versé - aujourd'hui c'est supprimé. Je me pose surtout des questions. Il paraît que vous vous êtes exprimé dans la presse aujourd'hui et je vous avais lu l'autre jour et j'ai vu que nous avions les mêmes lectures concernant les provinces, je vous en félicite d'ailleurs chaleureusement Monsieur le Ministre, lorsque vous parlez des camps, vous avez retiré 60 000 euros, 160 000 euros moins 60 000 euros, il reste 100 000 euros et puis vous dites que vous allez verser environ 35 000 euros, sur pièces justificatives. Moi, j'habite une région où il y énormément de camps dans le nord Luxembourg. Je voudrais une explication parce que, franchement, la politique qui est menée pour l'installation des camps est primordiale. C'est un développement touristique assez important chez nous et en plus, je pense que dans les mouvements de jeunesse, on y apprend cette citoyenneté pour laquelle vous avez donné un tel subside de 125 000 euros. Voilà grosso modo, ce que j'avais à vous dire. Pour le reste, je peux vous féliciter d'avoir diminué les salaires des ministres de 2,5 % et non pas de 5 %, mais ça, c'est autre chose, c'est le fait de l'index et normalement, vous y avez bien droit. Je trouve que c'est un geste symbolique qu'il faut souligner, mais qui n'a guère d'incidence pour le budget, mais dans la psychologie populaire, je trouve que c'est un geste important.

Pour moi, personnellement, vous avez sauvé l'essentiel et je vais même vous demander autre chose. Est-ce que c'est parce que c'est l'année des élections que vous êtes le ministre qui sauvegarde son budget ? Aurot-on pour l'année prochaine, toujours le maintien des sommes ? Cela m'intéresse, me considérant comme inoxydable et devant les élections, j'aimerais savoir si c'est une aubaine due à l'année électorale ou si ce sera la même volonté demain. En tout cas, en ce qui me concerne, je tiens réellement à dire que cet ajustement tient compte principalement des communes et que c'est là qu'il fallait porter l'effort. Je vous en remercie. Malheureusement pour le CGT, il faut bien faire des économies quelque part. Il fallait faire le choix et je suppose que vous l'avez fait en connaissance de cause, malgré que nous soyons une région aussi très touristique.

M. le Président. - La parole est à M. Yzerbyt.

M. Yzerbyt (cdH). - En fait, M. Bouchat m'a enlevé beaucoup de mots de la bouche. Cela me satisfait d'être dans la grande lignée de cet inoxydable.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Non, non, cela me fait plaisir sans se concerter parce

qu'effectivement, Monsieur le Ministre, je vais réitérer en ce qui me concerne les remerciements par rapporter au fait que vous préservez l'essentiel, et vous le faites depuis plusieurs années au niveau des communes. C'est une grande satisfaction. Et c'est vrai que mon collègue, M. Bouchat, lance la question de savoir si vous pouvez tenir cette ligne durant tout votre mandat de ministre, parce que vous êtes là jusqu'en 2014, et grand bien vous fasse si vous pouvez poursuivre au sein d'un gouvernement. Mais il est vrai que les communes en ont besoin et aujourd'hui, on peut se satisfaire de la ligne budgétaire que vous adoptez depuis maintenant votre accession aux pouvoirs locaux.

Je me posais aussi cette question par rapport au bâtiment pour l'intercommunale IDETA. La non-utilisation ou en tout cas l'allocation qui est réduite à zéro, elle a été créée en 2011, mais n'a jamais été affectée. Aujourd'hui, ce bâtiment existe-t-il ? Cela veut-il dire que c'est un bâtiment qui pourrait recevoir une allocation a posteriori ? Ce bâtiment est sorti de terre. Il y a une sollicitation de cette intercommunale pour que la région participe à son subventionnement. Ce bâtiment est sorti de terre et la question se pose : est-ce une allocation qui pourrait revoir pointer une certaine somme dans un budget prochain ?

J'ai une question par rapport à la division organique 16 - l'aménagement du territoire – logement – patrimoine et énergie. Même si ce sont des arrêtés de transferts qui ont permis de trouver des sommes de 3 258 000 euros et 6 413 000 euros, notamment en rénovation urbaine et revitalisation urbaine, croyez bien que j'en suis également très heureux parce que cela donne aussi des potentialités aux communes. D'où viennent ces transferts ? Tout en sachant que c'est bien un arrêté de transfert et que donc, ce n'est pas à proprement parler de l'ajustement budgétaire comme tel et que c'est une décision qui est prise au sein du gouvernement.

Je me réjouis aussi de l'ambiance qui règne entre M. le Ministre Smeets et vous-même. Étant moi-même, à Mouscron, très proche de cette frontière avec la communauté flamande, je trouve que c'est une opportunité et une aubaine de faire découvrir notre Wallonie à des jeunes, qu'ils soient scouts, louveteaux ou autres néerlandophones. J'insisterai aussi sur le maintien des moyens pour cet organisme, l'ASBL Atouts Camps qui est là pour justement labelliser l'ensemble de ces endroits pour qu'ils puissent rester attractifs et avoir une réputation afin de maintenir cette complicité entre jeunes néerlandophones et jeunes francophones dans nos lieux de camps.

M. le Président. - La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Juste un petit mot pour me réjouir aussi au nom de mon groupe de cet ajustement budgétaire qui préserve les communes en année électorale. Espérons

que ce soit de manière plus fondamentale parce que l'on sait que la situation du côté des communes n'est pas toujours très enviable. Les communes comptent sur vous, Monsieur le Ministre, pour les défendre et les soutenir le mieux possible, ce qui est le cas ici dans cet ajustement budgétaire. On a bien compris la logique qui prévaut au niveau du tourisme, tourisme qui a été épargné jusqu'ici et qui doit aussi faire un petit effort.

Néanmoins, je voulais voir avec vous si certaines politiques touristiques ne seront pas impactées au-delà de ce qui a été annoncé ? Je pense aux endroits de camps, moi aussi, aux campings pour les eaux de baignade et aux équipements des aires pour les motorhomes : les AB 33.02, 51.06 et 63.06.

Au niveau des endroits de camps, on sait qu'un tiers des endroits de camps sont conformes, un tiers dans un état moyen et un tiers n'est pas conformes du tout. Il y a donc là un travail important qui doit être réalisé. L'économie qui est réalisée ici ne risque-t-elle pas de pénaliser, de freiner encore les choses ? Le chantier a été lancé en 2010, un certain retard a été pris dans la mise en conformité. La réduction du soutien à l'ASBL Atouts Camps va-t-elle freiner les choses ? Des dispositifs sont-ils mis en place pour que malgré tout on avance dans le bon sens ? On sait que l'on est en pleine période de départ vers les camps, qu'il y a une difficulté pour trouver des endroits pour que ces camps puissent se passer, en tout cas pour trouver des endroits de camps tout à fait conformes aux normes de qualité attendues par les mouvements de jeunesse et par les parents qui y envoient leurs enfants.

Concernant les campings pour eaux de baignade, il semble que les demandes de subventions arrivent lentement. C'est cela qui justifie la diminution de crédits. Finalement, la question qui se pose là derrière, si la diminution du crédit est justifiée, c'est pourquoi cette lenteur du côté des exploitants à rencontrer les exigences de l'Union européenne ? De ce côté les incitants sont-ils mis en place ? Qu'est-ce qui peut être fait pour améliorer la situation ?

Et enfin pour les équipements des aires de motorhomes, on a annoncé l'aménagement de six aires d'accueil supplémentaires pour ces derniers. La diminution de crédit va-t-elle freiner ce projet ? Le projet annoncé pourra-t-il être maintenu malgré la diminution de crédit ? Cela a-t-il été pris en considération ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que je souhaitais vous poser tout en comprenant, comme je l'ai dit en introduction, l'effort qui est demandé à ce secteur.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (P.S.). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, effectivement, on ne peut que se féliciter de tout l'intérêt que vous avez porté à soutenir

les communes. Évidemment en ce qui me concerne, en ce qui concerne mon groupe, nous savons très bien que ce n'est pas seulement une intention d'opportunité mais bien, en fonction de votre expérience et de votre expertise, la volonté de soutenir l'instance la plus proche du citoyen et qui est vraiment fondamentale dans un moment aussi difficile.

En ce qui concerne le volet du tourisme, il est clair que peut-être aujourd'hui plus qu'hier, étant donné - et je me permettrais de le souligner - la reconnaissance de patrimoine mondial de quatre sites miniers, la volonté de s'affirmer en Wallonie comme étant une région pleine d'énergie, mais aussi qui est en capacité d'offrir à tout touriste qui le voudrait des opportunités de découverte extrêmement intéressantes, font en sorte, que ce soient autant les campings, que les camps, que les différents systèmes, que les accueils sur les autoroutes, mais aussi, une nouvelle signalétique, que c'est de très bon augure pour faire vraiment du tourisme un des atouts majeurs du développement économique en Wallonie. Je vous remercie de tout l'intérêt que vous y portez.

M. le Président. - La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (P.S.). - Merci, Monsieur le Président. Comme tous mes autres collègues, je me réjouis que le Fonds des communes soit préservé et mieux que cela puisque c'est 2,7 + 1. Cela, c'était vraiment une excellente nouvelle. Il est clair que la vie des communes n'est pas simple puisque, outre ce que vous avez cité sur les dépenses supplémentaires des CPAS, il y a aussi les dépenses supplémentaires des zones de police. Je voudrais quand même dire qu'un certain discours sur police, police, police, donne des armes à ceux qui à la police disent : « On n'a jamais assez de moyens » et les « jamais assez de moyens », c'est au détriment d'autres, je trouve que l'on devrait tous être prudents par rapport à cela. La sécurité, ce n'est pas simplement l'affaire de la police, d'autant que l'on a parfois l'impression - c'est en tout cas la mienne - que les nouvelles zones de police, elles ont plus de respect pour le Fédéral et pour le procureur du Roi que pour le bourgmestre.

J'ai vraiment l'impression que l'on a perdu la police locale et qu'on en a fait une police à demi fédérale qui est très inquiète de transmettre...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Financée par le local, qui est très inquiète de transmettre à temps et à heure l'ensemble des informations dont doivent disposer les autorités judiciaires, mais qui est moins inquiète de son travail de proximité dans nos villes et communes. Cela, je tenais à le dire.

Je voudrais aussi souligner ce qui me semble peser lourdement sur les finances communales et qui est la loi sur les marchés et l'actuel nouveau cahier de charges de la Région wallonne.

La loi sur les marchés - je sais que c'est une législation européenne et que nous devons l'appliquer - nous met en position extrêmement défavorable par rapport aux entrepreneurs quant aux délais, quant aux garanties et quant aux suppléments. On a très peu de moyens de réagir par rapport à cela puisque les amendes de retard représentent 5 % du marché. Chacun sait - et les entrepreneurs le disent - qu'on va proposer un délai relativement court pour essayer d'avoir le marché. De toute façon, on passera devant les autres et si on dépasse les 5 %, on les aura vite comblés. Pour le reste, je me trouve fort démuné par rapport à tout cela. J'ai quelques exemples en tête et je pense qu'il faudrait un peu remettre de l'équilibre dans cette relation-là. Je comprends que les entreprises doivent travailler, doivent organiser leur travail, qu'elles n'ont pas toutes les machines à disposition tout le temps, mais il est quand même assez insupportable pour nos concitoyens d'avoir un chantier commencé et puis, de le voir complètement abandonné pendant 15 jours ou trois semaines et puis ça prend un temps fou. Cela nuit évidemment aux riverains, mais aussi au commerce local. Je trouve qu'il faudrait une vraie et solide réflexion là-dessus car - je ne sais pas si mes collègues sont comme moi - je connais peu de chantiers sans suppléments et je connais peu de chantiers sur lesquels il y a une exécution parfaite et sur lesquels quand on demande l'application de la garantie décennale, on a raison.

Je pense donc que cela aussi, ça nous coûte fort cher et comme ce sont généralement des travaux pour lesquels on emprunte, cela coûte doublement.

Je vous remercie.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, juste un petit mot car je rejoindrai mon collègue, M. Saint-Amand quant à l'analyse générale de ce projet et notamment, quant au respect par le gouvernement, de son engagement relatif au Fonds des communes qui est évidemment tout à fait essentiel et quant aux points d'attention qu'il a aussi développé en matière de tourisme.

Juste une question pour ce qui concerne l'article 21 du dispositif où je vous demanderais de m'éclairer quant au fait que les deux montants qui sont évoqués pour les recettes et les dépenses du budget du CRAC ne sont pas identiques. Cela me paraît étonnant et cela ne correspond d'ailleurs pas aux éléments qui figurent dans le budget du CRAC lui-même.

M. le Président. - Merci, Monsieur Hazée, d'avoir été court.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vous remercie, chers collègues, de vos considérations générales, largement positives.

Nous constatons que dans une période de crise où l'ensemble des crédits diminue, c'est globalement pour les communes +8 millions d'euros. Pour le Fonds des communes, c'est +7 millions d'euros et pour le Fonds spécial de l'Aide sociale, c'est +400 000 euros. C'est donc la grosse partie de l'augmentation des crédits à destination des communes. Je ne peux que remercier mes collègues du gouvernement d'avoir mis les pouvoirs locaux au centre de leurs préoccupations et de ne pas avoir imposé des économies dans ce secteur. Je l'ai déjà dit, pour trois raisons essentielles : c'est d'abord le premier rempart de la démocratie. Comme je dis souvent, au cours d'une existence, les citoyens n'auront, pour la plupart, aucun contact avec une autre administration ou avec un autre homme ou femme politique qu'au niveau local. C'est le cas pour 85 % ou 90 % d'entre-eux. C'est donc essentiel, si on veut réduire la fracture démocratique, de concentrer des moyens au niveau des pouvoirs locaux. Deuxièmement - M. Bouchat y a fait référence - les communes sont les premiers investisseurs publics du pays. Derrière ces investissements, il y a des entreprises qui fonctionnent puisqu'elles investissent dans les routes, dans les bâtiments. Enfin, les communes sont de véritables prestataires de services pour les autres niveaux de pouvoir. J'ai eu l'occasion de le constater dans différents domaines. En effet, lorsqu'un autre niveau de pouvoir met en place une politique, c'est bien souvent par l'intermédiaire de la commune qu'elle trouvera à s'appliquer. Quand je vois dans les budgets les recettes de prestations notamment - on pense toujours aux prestations aux citoyens, aux entreprises et au monde associatif - peut-être devrait-on réfléchir à l'avenir aux prestations ou à facturer les prestations pour d'autres niveaux de pouvoir. C'est une piste de réflexion que je sou mets actuellement à votre sagacité.

Merci de le reconnaître, je pense que c'est reconnu partout : j'essaie de défendre le budget des communes pour ces trois raisons et je les ai défendues dans le passé. J'espère bien continuer à les défendre dans les années futures. Cela me semble évident.

En ce qui concerne des questions plus précises comme celles sur la rénovation et la revitalisation urbaine, on ne touche pas dans cet ajustement, à ce crédit. Cependant, il y a eu une augmentation - c'est M. Yzerbyt qui posait la question, je pense. Elle est due aux crédits européens. C'est-à-dire que chaque ministre a un droit de tirage en fonction de l'état de consommation des crédits européens - DO 32 qui fait l'augmentation des moyens.

En ce qui concerne la rénovation et la revitalisation - c'est la question de M. Wahl - effectivement, on ne touche pas à cet ajustement, mais je reste persuadé qu'il manque encore beaucoup d'ambition de cette politique de la ville et des bassins de vie. Sans doute va-t-on y réfléchir collectivement - vous savez que je n'ai pas ma langue en poche - dans les prochaines années. J'ai d'ailleurs commis un petit écrit sur le sujet et je pense

effectivement que nous aurons besoin, en Wallonie, dans les années futures, d'une politique ambitieuse en ce qui concerne les investissements dans les cœurs de villes. Quand je dis « les cœurs de villes », ce n'est pas nécessairement les grandes villes. Ce sont les villes car je pense qu'elles sont le moteur du développement économique, qu'elles soient rurales ou urbaines. C'est un problème d'image, de cadre de vie et de développement économique. Je ne vais pas tout régler dans le cadre de cet ajustement, mais je pense devoir le dire et en cette matière également, je pense que l'on a parfois moins besoin d'argent que de règles claires et transparentes. En tout cas, c'est ce que me disent les investisseurs privés que je peux être amené à rencontrer à de nombreuses reprises. L'incertitude crée aussi un certain nombre de sous-investissements dans nos cœurs de villes. Ce n'est pas l'objet du débat.

En ce qui concerne le décret impétrants, vous m'avez posé des questions. J'avance. C'est un décret difficile - vous l'avez dit. Pourquoi ? Car je dois allier - et ce n'est pas simple - trois priorités qui peuvent, à un moment donné, paraître contradictoires. C'est à la fois la sécurité. Quand je pense à la sécurité, je pense à la sécurité des citoyens mais aussi, à celle des personnes qui travaillent sur les chantiers. C'est la coordination. On pense là, à une meilleure coordination sur les chantiers, mais sans bloquer tout le chantier car on a souvent relevé l'exemple d'une chaussée sur laquelle on travaillerait et qu'elle ne serait plus ouverte pendant cinq ans. C'est bien beau, mais si vous avez besoin du téléphone ou du gaz dans les cinq ans, je ne sais pas comment vous faites. Ce n'est pas si simple que cela du côté pratique et enfin, c'est le coût. Ce décret, je vous demande de noter qu'il est quand même passé en première lecture au gouvernement et que sincèrement, ma volonté est vraiment d'avancer.

En ce qui concerne le secteur associatif, je me suis permis de vous interrompre. Je pense avoir répondu à la question.

En ce qui concerne la loi sur les marchés publics, je ne peux évidemment que constater comme vous que nous sommes relativement démunis et que, effectivement, cette possibilité de pénalité de 5 % à l'attention des pouvoirs publics en regard de ce que peuvent nous coûter un certain nombre d'imprécisions dans le cahier des charges dont nous ne sommes pas responsables et où un certain nombre de coefficients de révision, et cætera, est relativement faible. Vous conviendrez avec moi, Monsieur Dupont, que cela n'est pas ma responsabilité. Je ne fais que contrôler l'application de cette loi, mais je ferai évidemment part de vos remarques au Fédéral puisque c'est là que cela se fait. Évidemment, c'est la transcription de directives européennes qui font la part belle à un secteur plutôt qu'un autre.

Je pense effectivement qu'un rééquilibrage me paraîtrait nécessaire mais ce n'est qu'une considération personnelle.

En ce qui concerne la subvention à l'intercommunale IDETA, deux ou trois collègues y ont fait référence, il n'est pas question d'abandonner ce projet qui est d'ailleurs en cours, mais que simplement la réalisation de cette opération ne donnera pas lieu à des engagements budgétaires cette année et seront obligatoirement réinscrits l'année prochaine. Une fois encore, je préfère réallouer mes moyens là où on en a besoin et là où je suis certain qu'on va consommer les crédits. Non pas consommer pour consommer, je ne suis pas de ceux qui disent qu'il faut consommer absolument les enveloppes budgétaires, mais parce que les besoins dans les communes sont importants. Vous aurez noté qu'il y a également 3 millions d'euros en moyens d'engagement supplémentaires - M. Bouchat l'a fait remarquer - dans les plans triennaux, ce qui permet notamment de prendre en charge ces fameux plans inondations de 5 millions d'euros. C'est par ce biais que j'ai pu le faire. Vous aurez noté aussi une diminution de 2,319 millions d'euros dans l'AB 63.04, subvention pour améliorer ou favoriser le cadre de vie, c'est dû au fait que tout le plan Trottoirs a pu être pris en compte par le financement alternatif. On a fait un énorme plan Trottoirs cette année, beaucoup de communes en ont bénéficié, en tout cas, toutes celles qui avaient rentré des dossiers dans les temps et dans les formes, mais j'ai pu le financer par le financement alternatif et donc, pas par crédits directs. Reste principalement à charge de cette AB - un de nos collègues l'a évoqué - c'est l'opération funéraires et sépultures qui, elle, reste évidemment à charge des crédits directs.

L'organisation des élections, cela entraine dans ces fameux crédits facultatifs dont M. Wahl nous a honorés de son analyse. Je regarde si j'ai répondu à tout concernant les pouvoirs locaux, il me semble, et si je ne l'ai pas fait, vous m'en excuserez, mais je m'engage évidemment à le faire dans un second tour.

En ce qui concerne le tourisme, M. Neven et d'autres l'ont remarqué, il fallait faire des économies quelque part. J'aurais pu le faire dans les pouvoirs locaux qui avaient déjà fortement contribué aux efforts d'économie les années précédentes - je vous demande de le noter. Notamment en revitalisation et rénovation urbaine, le tourisme était le seul secteur qui, jusqu'ici, n'avait pas contribué et il était donc normal qu'il contribue à l'effort de crise.

On a réellement travaillé, mon cabinet et le CGT, pour réaffecter les moyens en fonction des consommations. Je ne vais pas reprendre tous les crédits ou toutes les lignes que vous avez nommés, mais je n'ai pas fait cela d'autorité, tout seul au sein de mon cabinet. On a ajusté les moyens et je reviendrai sur quelques exemples que vous avez pris, en tout cas, sur le plus important que tout le monde a soulevé, en fonction de

l'état de la consommation. Je vous demanderais quand même de noter qu'il y a généralement une sous-consommation assez importante au niveau du CGT qui est récurrente chaque année, donc, un certain nombre de réallocations sera fait ; je vais vous parler d'une ou deux réallocations au cours de l'année. Il n'y a donc pas d'inquiétude sur l'ampleur des politiques. Je pense notamment ici aux motor-homes, aux rencontres, aux campings ou à l'ASBL Atouts Camps qui ont été soulevés. Et donc, il est fort possible qu'en cours de mandature, je procède à un certain nombre de réallocations partant du principe que chaque année, il y a un volume important de crédits non consommés mais que j'ai quand même essayé de coller à la réalité. Ce qui me permet de vous dire que cela m'a permis de ne pas supprimer de politiques structurelles mais simplement de diminuer et d'adapter à la réalité un certain nombre de crédits en fonction de l'état de consommation de ceux-ci les années précédentes, tout en m'engageant au travers d'un certain nombre d'opérateurs, en fonction des projets qui arrivent, à essayer autant que faire se peut... Parce que si tout arrivait en même temps, cela poserait certaines difficultés, il faut quand même avoir le courage de le dire. Mais l'expérience nous dit que, manifestement, cela ne devrait pas poser de problème.

Je voudrais, en ce qui concerne l'ASBL Atouts Camps vraiment rassurer. Initialement, on avait prévu 100 000 euros. Pourquoi ? Parce que l'année passée, cette ASBL avait consommé 30 000 euros sur les 100 000 euros, si mes souvenirs sont bons. À l'occasion d'une question parlementaire de M. Jeholet, j'avais promis de les rencontrer et de faire le point sur la situation, ce que mon administration a fait. Nous avons dès lors porté le crédit à 125 000 euros, mais c'est dans une AB globale tout en nous engageant par courrier et par écrit à compenser la différence si, toutefois, la consommation du crédit devait s'opérer. Je voudrais vraiment vous rassurer les uns et les autres et vous remercier de vos interventions qui m'ont permis d'être sensibilisé à cette problématique dont je ne mesurais pas tout à fait l'importance, j'en conviens.

Reste que les mouvements de jeunesse, vous l'avez noté, reste une priorité. Hier, je rencontrais un certain nombre d'entre eux, toutes obédiences confondues, avec mon collègue, Pascal Smet, je vous rappelle quand même qu'il s'agit d'un peu plus de 120 000 enfants qui fréquentent la Wallonie dont 47 000 petits néerlandophones. Outre l'aspect éducation permanente et éducation à la citoyenneté qui m'importent beaucoup, vous conviendrez qu'en matière touristique, même si on doit avoir en *background* ou en filigrane cet aspect des choses de manière essentielle, le développement touristique constate aussi que cela représente 120 000 visites de la Wallonie dont 47 000 néerlandophones, ce qui permet surtout de leur donner une image positive. Convenons qu'en Flandre, ce qu'on présente de la Wallonie au travers des médias, c'est souvent les trains qui arrivent en retard et pas ceux qui arrivent à l'heure. Ici, on a l'occasion de donner une image positive de la

Wallonie, qui plus est à une population qui sera les adultes de demain. Conscient de cela, je pense qu'il y a là un créneau important, pas que pour le tourisme mais de manière sociétale, si vous me permettez l'expression. Vous avez d'ailleurs lu dans la presse que, hier, je rencontrais un certain nombre d'entre eux.

Le CGT et les campings, j'ai expliqué. Les motor-homes, je vous ai dit qu'il n'y avait pas d'inquiétude sauf si tous les dossiers arrivent en même temps.

En ce qui concerne les sites miniers reconnus aujourd'hui par l'UNESCO, vous aurez remarqué que je dois être le seul ministre à ne pas m'être exprimé sur le sujet. Pourquoi ? Parce que je privilégie toujours l'efficacité à l'annonce. J'ai donc décidé et invité ce matin....

(Rires)

(Réactions de plusieurs membres)

Non, personnellement, je dis que je ne suis pas en charge en première ligne de cette politique et donc, il ne m'appartenait pas de m'exprimer et de me féliciter à la place des autres.

Mais je note qu'il peut y avoir une influence importante sur la fréquentation touristique. J'ai donc décidé ce matin d'inviter les quatre responsables des sites à une réunion où nous aurons l'occasion de faire le point sur les conséquences de cette reconnaissance, de cette labellisation par l'UNESCO au niveau touristique et ce que la Région wallonne...

Mme Zrihen (P.S.). - Si vous écrivez ma question, Monsieur le Ministre, c'est très bien, mais je pensais vous la poser prochainement.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je vous donne la chute. Je ne pouvais pas ne pas vous le dire. Il est important d'essayer d'en tirer profit et de placer sur une ligne du temps les investissements ou le soutien que la Région wallonne pourra y accorder, étant entendu qu'un certain nombre d'autres dossiers est sur mon bureau : je pense à Waterloo, à Mons 2015 pour lesquels je me suis déjà engagé. Je pense qu'on pourra sans doute mettre d'abord le pied à l'étrier et ensuite, s'engager sur une politique plus ambitieuse pour les prochaines années. En tout cas, c'est ma préoccupation et mon envie, mais ce n'est pas qu'une envie, c'est une nécessité pour la Région wallonne.

Je crois avoir, bien imparfaitement, j'en conviens, répondu à l'ensemble de vos questions et vous remercie pour la qualité de vos interventions.

M. le Président. - La parole est à M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président, ...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - J'ai juste un petit message à faire passer.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Oui, je vous en prie.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - En ce qui concerne le budget du CRAC, je n'ai pas répondu à M. Hazée et je m'en excuse. Simplement, le CRAC, à un moment, puise sur son fond de réserve.

M. le Président. - Poursuivez, Monsieur Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses apportées aux questions. Je note par rapport aux trois demandes que j'avais formulées que les politiques ne seront pas impactées. Donc...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Pas dans la structure, mais dans l'ampleur en fonction des dates d'arrivée des dossiers.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Bien sûr, mais donc éventuellement vous réalloueriez des marges supplémentaires dégagées sur d'autres budgets. J'aurais voulu avoir un peu plus de précisions par rapport à L'ASBL Atouts Camps. Vous avez précisé le budget de départ qui a été augmenté par rapport à l'année passée. Ici on parle d'une réduction de 60 000 euros. Il me semble avoir compris dans ce que vous avez dit que, là aussi, vous donneriez des crédits supplémentaires si la demande était plus importante.

(Rumeurs)

Je vais terminer parce que c'est ma seule question. Ce n'est pas évident pour les gestionnaires de cette ASBL de savoir, quand on est à 120 000 euros, qu'on diminue de 60 000 et qu'il y a possibilité d'augmenter, quelles sont les investissements qu'ils vont pouvoir faire. On est dans un système de yoyo. Les informations sont-elles claires avec les gestionnaires sur ce qu'ils peuvent faire et sur ce qu'ils doivent maintenir comme projets en réserve, en attente de réallocations éventuelles ?

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je ne peux évidemment pas me contenter de cette réponse parce qu'en fait un budget, c'est la traduction dans les chiffres de priorités d'une politique que l'on veut mettre en place. Je pense que votre prédécesseur avait eu cette idée de label par rapport à toute une série d'objectifs, notamment la sécurité dans les camps, mais aussi les conditions d'accueil, d'hygiène et autres. Je ne ferai pas les menaces qu'une collègue a faites, lors de ce débat, il y a quelques mois. C'est toujours quand il arrive un problème que l'on se dit : « Si on avait su, on aurait peut-être davantage confirmé la politique que l'on a mise en

place ». Donc, ici, c'est un très mauvais signal, non seulement par rapport aux deux personnes de l'ASBL, mais aussi plus fondamentalement - et j'ai beaucoup de retours - des responsables des mouvements de jeunesse et des organisateurs de camps qui sont évidemment dubitatifs par rapport à ce que les chiffres témoignent aujourd'hui dans l'absence de priorité du gouvernement. C'est une diminution de 40 %. Vous parlez de produits non consommés. Vous le savez très bien, en 2011, il y a eu une mise en œuvre assez tardive de l'ASBL. Ici, elle est en pleine vitesse de croisière, elle est inquiète depuis des mois et elle continue à être inquiète aujourd'hui. Je ne vois vraiment pas ce qui empêche, si on a tous comme objectif de dire : « Par rapport à la priorité qui avait été mise dans ce label de l'accueil des camps, on poursuit cette politique ». Je pense que l'on donne un signal et un budget, c'est un signal.

Je pense qu'il y a trop de doutes aujourd'hui, trop d'inquiétudes dans tous les mouvements de jeunesse, chez tous les organisateurs de camps - je peux aller plus loin - chez tous les parents, parce que vous savez qu'il y a toujours beaucoup d'inquiétudes aussi. Vous avez visité un camps hier, si je ne m'abuse, avec de beaucoup de retombées de la presse - et c'est votre rôle, je ne critique pas cela - mais il y a de la préoccupation par rapport à l'organisation des camps. Avec mon groupe, nous allons déposer un amendement pour revenir au budget initial de 160 000 euros. Nous allons compenser cela en diminuant une allocation de base, l'AB 41.09.40 - Subvention à l'Office wallon du tourisme - puisqu'il y a une augmentation de 803 000 euros.

Je pense que si - et j'avais compris aussi qu'il y avait vraiment un souci unanime...

M. le Président. - Pourriez-vous repreciser l'allocation de base ?

M. Jeholet (MR). - L'AB 41.09.40, mais je vais déposer l'amendement.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Cela correspond à des projets.

M. Jeholet (MR). - Cela correspond à des projets, mais vous savez, l'ASBL Atouts Camps, cela correspond à un objectif et à des priorités. Vous savez que l'on va aller dans la masse salariale. Il n'y a déjà pas beaucoup de personnes qui travaillent dans cette ASBL et on va toucher à la masse salariale. Et donc, voilà...

M. le Président. - M. Jeholet m'avait promis une incise...

M. Jeholet (MR). - Je termine...

M. le Président. - On a bien compris le message.

M. Jeholet (MR). - Si d'autres partis souhaitent signer l'amendement avant que nous le déposions, il n'y a pas de souci.

M. le Président. - Techniquement, nous devons rendre un avis et donc, l'amendement sera transmis à la Commission du budget. Ici, on rend un avis sur l'amendement.

La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Il est particulièrement intéressant de voir que nous sommes tous très intéressés à la vie des camps et des mouvements de jeunesse. C'est d'ailleurs l'occasion, Monsieur le Ministre, de mettre en évidence votre démarche d'hier qui était plutôt positive. En l'occurrence, dans le cadre général, on ne va quand même pas s'en plaindre.

D'abord, pour qu'il n'y ait pas de confusion, nous étions plusieurs à être intervenus sur le sujet Atouts Camps puisqu'il y avait un enjeu important pour nous également. Nous l'avions souligné à souhait. Pour qu'il n'y ait pas de confusion, Atouts Camps n'a pas pour vocation de contrôler tout ce qui se passe dans les camps. Quand on parle d'hygiène, et cætera, il y a l'AFSCA, l'ONE qui effectuent ces contrôles. Je crois qu'il faut bien identifier l'objet qui est donc bien la labellisation des camps. Ce dont nous avions discuté, Monsieur le Ministre, c'est effectivement de l'opportunité de voir de facto en fonction de ce qui s'était passé l'année dernière en année réduite et donc, de pouvoir transposer pour cette année.

Est-ce que je traduis bien vos propos en disant, en l'occurrence, que le montant initial était donc au budget de 160 000 euros ? On avait imaginé une réduction à 100 000 euros mais, en l'occurrence, vous la revoyez à la hausse, avec la possibilité de compenser la différence par rapport aux 160 000 euros en fonction de l'engagé. Est-ce bien exact ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Manifestement, la politique du tourisme, c'est réduit à cela. Comme vous l'avez noté, je suis allé visiter, hier, un camps, mais pas un camps, il y avait toutes les fédérations représentées. En toute sincérité, je n'ai pas perçu l'inquiétude que vous relayez au sein de ce parlement. Ils étaient plutôt, me semble-t-il, rassurés. Pourquoi ? Deuxième élément, je ne suis pas responsable, le ministre des pouvoirs locaux ne sera jamais responsable de la sécurité sur le territoire d'une commune. Il s'agit bien de labellisation et tout site labellisé pourra connaître demain les mêmes problèmes de sécurité. Il s'agit d'une responsabilité de bourgmestre, précisons-le.

Pourquoi n'ai-je pas perçu cette inquiétude ? Parce que, je vous l'ai dit, l'année précédente, environ 30 000 euros avaient été consommés sur les crédits « Atouts Camps ». Il y avait une demande de 160 000 euros que j'avais portée à 100 000. Mon administration a rencontré les responsables de l'ASBL pour faire le point avec eux. Nous avons décidé ensemble de porter le crédit à 125 000 euros parce que ce que mon administration

pense, c'est qu'il sera consommé cette année, avec un engagement écrit de ma part. J'ai rassuré l'ASBL en disant : « Mettez en œuvre le plan tel qu'on l'a prévu ensemble et s'il se fait qu'entre mon administration et vous, il y a une erreur d'interprétation, je m'engage également, par réallocation, à porter le crédit à 160 000 euros. » Voilà, je pense que c'est simplement concret.

M. Jeholet (MR). - On va faire comme cela avec toutes les ASBL, maintenant ? C'est la règle ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Il est de mon devoir de gérer le budget en bon père de famille. On peut être dispendieux, je peux évidemment tomber dans la sur-consommation de crédits, augmenter aussi de 2 ou 3 millions d'euros le budget du tourisme, cela me ferait plaisir, Monsieur Jeholet, mais voilà, j'ai un accord avec l'ASBL. Je ne sais pas pourquoi ici on le remet en cause. Et une fois encore, j'ai rencontré tout le monde, hier, et je n'ai pas perçu cette inquiétude dont tout le monde m'accable aujourd'hui. Il me semble avoir fait quelque chose de concret suite à votre interpellation d'ailleurs. Je n'ai pas de honte à dire cela non plus. Vous m'avez interpellé, d'autres l'on fait. On a rencontré, on s'est mis d'accord et on s'engage à couvrir en fonction de l'état de consommation des crédits à concurrence de 160 000 euros. Vous ne pouvez pas me demander plus à ce stade. Je pense que j'ai répondu à vos attentes collectives, me semble-t-il.

M. le Président. - La parole est à M. Bouchat.

M. Bouchat (cdH). - Quelques secondes. Monsieur le Ministre, votre parole suffit, il n'y a pas besoin d'un écrit. Qui avez-vous rencontré ? La direction était-elle là ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Vous êtes certain que c'est conclu, alors ?

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

C'est parce que je vois un visage qui fait de temps en temps une dénégation mais enfin, j'ai confiance en votre propos.

Monsieur le Ministre,

M. Jeholet (MR). - Monsieur Bouchat, je vous rassure, il n'y a pas 25 personnes dans l'ASBL. C'est pour aller dans votre sens.

M. Bouchat (cdH). - Je le signale. Vous ne voyez pas dans votre dos.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Quand M. Wahl a parlé des élections - pour changer de discours - puisque vous avez pris l'engagement, clôturons cette histoire-là, ce sera marqué dans les

travaux et partout. Je pense qu'il faut faire confiance. Pour les élections, vous savez que l'année dernière, le Gouvernement wallon a pris une interdiction d'affichage le long des routes de la région. Hier, j'ai fait prendre une interdiction d'affichage sur les routes communales sauf l'affichage sur les propriétés privées, cela va de soi. J'ai une question précise qui n'a rien à voir avec l'ajustement, mais j'en profite : est-on obligé de mettre des panneaux d'affichage à l'entrée des bureaux de votes ? Personne ne parvient à me documenter valablement là-dessus. Pourriez-vous demander tout simplement à votre administration... Je vous dit honnêtement qu'il faudrait une circulaire de votre part pour préconiser l'interdiction d'affichage sur toutes les routes puisque cela s'inscrirait dans la volonté politique de la Région wallonne d'il y a deux ans.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - À ma connaissance, s'agissant des routes régionales, le ministre Di Antonio va prendre ce type d'arrêté comme son prédécesseur l'avait fait. Concernant les routes communales, vous m'excuserez de quelques imprécisions - je reformulerai s'il le faut - chacun des gouverneurs a envoyé à chacune des communes, un projet de règlement concernant l'interdiction d'affichage sur les voiries communales. Évidemment, il reste de l'autonomie communale le soin de l'accepter ou pas, mais c'est fait. Concernant l'obligation de fournir des espaces, je ne saurais pas vous répondre.

M. Bouchat (cdH). - Ce que je trouve tout à fait aberrant, c'est que la loi nous oblige à voter toutes les taxes au mois de novembre. Je trouve démocratiquement un crime de ne pas attendre la nomination du nouveau conseil communal. Quand vous avez voté les taxes, cela sous-entend toute la politique budgétaire. Je ne sais pas si vous pouvez intervenir, mais je pense que vous devriez le faire pour avancer au moins une exception la première fois, pour pouvoir voter. Si les régions se mettent d'accord, elles seraient à mon avis. C'est anti-démocratique ce que l'on fait.

M. le Président. - Si je peux me permettre, ce serait le bon sens mais le problème, c'est que je pense que c'est un arrêt judiciaire et je ne suis pas sûr ...

M. Bouchat (cdH). - Bien sûr, Monsieur le Président, mais on pourrait quand même demander de faire changer la loi au Fédéral. C'est le bon sens même.

M. le Président. - Du bon sens au Fédéral, il n'y en a pas beaucoup.

(Rires)

M. Dupont (P.S.). - Dans les zones de Police, les responsabilités sont partagées...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

M. Dupont (P.S.). - Mais la balance penche plutôt de l'autre côté, effectivement.

M. le Président. - La parole est à M. Wahl.

M. Wahl (MR). - Brièvement, Monsieur le Président, en réaction à certains propos de M. Dupont et à la réponse de M. le Ministre à M. Dupont. Lorsque M. Dupont a parlé de la problématique des marchés publics notamment. Vous-même, Monsieur le Ministre, vous avez fait allusion à une réelle problématique de la revitalisation des centres urbains en faisant état que les investisseurs souhaitaient surtout, pas seulement que les communes aient plus de subsides, mais souhaitaient surtout une procédure un peu plus légère. Là, évidemment, vous visez en partie des compétences d'autres ministres, peu importe, là n'est pas mon propos, mais par contre, votre propos est très juste. Il est tout à fait juste comme le sont les remarques de M. Dupont, mais je ne pense pas que la réponse que vous lui avez apportée était réellement la réponse à la question.

Il est clair que la loi sur les marchés publics...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Oui mais moi, j'ai entendu avec intérêt la position de M. Dupont, mais je n'ai pas été satisfait. En tout cas, à mes yeux, M. Dupont a soulevé un problème et vous n'avez répondu que partiellement à la question. Je m'explique : en fait, la loi sur les marchés publics est effectivement fédérale. Nous n'avons aucune compétence et le Fédéral est par ailleurs tenu par des normes européennes. On sait donc combien ce mécanisme est difficile à changer et on sait combien il est lourd.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Allez jusqu'au bout. L'Europe est à droite.

M. Wahl (MR). - À ma connaissance, la majorité au Parlement européen ne l'est pas, mais soit. Je suis un peu surpris.

Là où il y a une problématique et on l'a souvent évoquée ici en commission car c'est une mesure qui pourrait, si on parvenait à l'appliquer, non seulement faire gagner de l'argent aux communes, mais également au secteur privé. C'est toute cette lourdeur que vous-même, vous dénoncez. C'est toute cette lourdeur sur cette tutelle où nous sommes encore malheureusement dans un état d'esprit, par trop répandu, d'une administration qui se voit comme sanctionnateur ou comme juge plutôt que comme assistant et comme aide des pouvoirs locaux. Là, on a un réel problème et vous en avez déjà parlé, Monsieur le Ministre.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Eh bien, j'attends de le voir avec beaucoup d'impatience, mais dites-vous bien, Monsieur le Ministre, que malheureusement, un texte légal n'a jamais changé les esprits. Le travail va donc plus loin que le texte légal. Il est essentiel, indispensable, prioritaire, bien évidemment, mais vous ne sortirez pas

du problème s'il n'y a pas à un moment donné, une information et si vous ne vous faites pas l'initiateur d'un certain nombre de remarques à une partie de l'administration qui ne perçoit pas encore bien le rôle qui devrait être le sien et qui fait perdre énormément d'argent et de temps à ce niveau-là aux pouvoirs locaux mais également à tous ceux qui en dépendent.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur Wahl, pour rendre hommage à mon administration et pour dire que les responsabilités sont partagées, je partage une grande partie de votre point de vue. Tout d'abord, j'aimerais...

(Réaction de M. Wahl)

Je vais commencer par le dire. Il y a la révision du décret Tutelle qui va, je pense, apporter des améliorations, mais je vous demande de noter aussi que, souvent, les administrations communales elles-mêmes, considèrent la tutelle générale d'annulation comme une tutelle d'approbation à tout le moins et donc, retardent elles-même le processus et envoient même à la tutelle un certain nombre de demandes qui ne relèvent même pas de la tutelle générale d'annulation à transmission obligatoire, mais même à transmission facultative.

Sans doute y a-t-il une mentalité à changer. Je partage votre avis, mais à mon avis, il faut la changer tant dans les pouvoirs locaux que peut-être au sein de l'administration wallonne.

M. Wahl (MR). - Sur ce point, Monsieur le Ministre, car vous avez déjà répondu plusieurs fois de cette manière-là et vous avez raison quant à la réponse, mais quand on se trouve dans la situation de fait, les pouvoirs locaux, pour la plus grande partie, n'osent pas mettre en œuvre les décisions pour une simple raison, c'est qu'il y a parfois des annulations qui sont totalement absurdes. Lorsqu'un marché est annulé, lorsqu'un conseil communal doit être resaisi d'un dossier parce que, subitement, quelqu'un, dans un bureau, a considéré qu'en mettant une condition complémentaire à l'attribution d'un marché, ce n'était pas légal alors que, manifestement, l'administration ou le fonctionnaire en question se trompe, rentrer dans une contestation est beaucoup plus lourd que de simplement passer devant le conseil communal, mais si la commune a entre-temps lancé le marché et toute la procédure, elle s'expose à de très sérieux dangers et à de très sérieux risques.

Donc, aucune des communes n'ose ne pas attendre les délais voulus. C'est cela la grande difficulté.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Une modification du décret tutelles, j'en conviens. Je dirais même modification de la mentalité, j'en conviens aussi. Mais, il y a le pendant à faire dans les communes, je le pense.

M. Dupont (P.S.). - Cela suffira-t-il ? On ne va pas tartiner des heures là-dessus. Le cadre obligatoire qui

pèse sur nous, ce n'est pas simplement la tutelle qui fait son travail. Effectivement, on envoie souvent par mesure de prudence en disant comme cela, on se rassure. Mais il y a aussi le Conseil d'État. Et donc, on sait aussi qu'il y a un certain nombre d'entreprises qui est spécialisé dans les recours au Conseil d'État. Ces entreprises regardent de manière très précise les cahiers de charges, voient les failles et à l'avance savent qu'elles iront au Conseil d'État et feront un recours. Donc, c'est une vie extrêmement difficile que celle des communes par rapport à cela et ça coûte très cher parce que les entreprises, ce ne sont pas des marchés faciles pour elles que ceux des communes puisqu'il y a quand même un certain nombre de procédures et c'est normal puisqu'on dépense de l'argent public, il y a un surcoût et les risques. À un moment donné, on devrait tous se demander comment on peut, tout en gardant les contrôles bien nécessaires, simplifier les choses pour que cela aille plus vite et que cela coûte moins cher. Mais c'est difficile.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je dis responsabilité de la région ou mentalité dans les communes, mais aussi dans les entreprises et le secteur lui-même. Je suis en rapport avec le secteur de la construction qui lui-même connaît ce problème d'entreprises qui font systématiquement des recours et qui ralentissent elles-mêmes le processus économique. Donc, c'est les trois parties qui devraient parfois changer de mentalité, pas simplement les communes et la région.

M. Bouchat (cdH). - Monsieur le Président, puisque vous êtes juriste, n'y a-t-il pas moyen de prévoir une clause pénale en cas de retard ? Moi, je l'ai prévue avec la SNCB, j'ai eu des amateurs parce que la SNCB s'était permis de faire un pont, tenez-vous bien, en quatre ou cinq ans, vous voyez le genre. Ils devaient réparer un autre pont. J'ai mis la clause. Et je peux vous dire que les délais ont été strictement respectés. C'était une clause avec 500 euros par jour de retard. Je pense qu'on devrait inciter les communes, on ne le fait pas, parce que notre administration n'a pas cet esprit juridique. S'il y avait une circulaire pour le prévoir, je pense que cela se ferait systématiquement. Et que je rencontrerais la question judiciaire de M. Dupont.

M. Dupont (P.S.). - Si c'est la SNCB, ça va, mais si c'est le MET, cela ne marchera pas. Or, moi, des ponts en quatre à cinq ans, je connais, dans ma commune, j'en ai un. Trois à quatre ans que c'est fait. Il y en a un qui a deux ans et il est nulle part.

M. le Président. - C'est vrai, je crois que cela se fait régulièrement, notamment dans les grands travaux d'épuration. La SPGE, dans beaucoup de ses cahiers des charges l'a mise et je crois qu'on est tous concernés.

Il y a aussi la problématique des sous-traitants. Parce que vous visez dans votre cahier des charges le maître d'œuvre, vous ne savez pas qui fait votre chantier. C'est pour moi une grosse difficulté.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

M. Yzerbyt (cdH). - Et pour terminer, l'entrepreneur principal se tapent des travaux pendant que les impréteurs arrivent et c'est là que la bagarre commence.

M. le Président. - Tout cela est très intéressant, mais je pense que l'on divague un peu. Mais il est normal qu'on puisse échanger un peu sur les expériences de terrain, c'est le but aussi de la commission. Maintenant...

(Réaction de plusieurs membres)

On ne pourra bientôt plus le faire. C'est confirmé ?

M. Dupont (P.S.). - J'espère que l'effort du ministre pour les communes ne sera pas annihilé en partie parce qu'on aura dénoncé, à savoir la lourdeur d'un certain nombre de... Enfin, le manque d'équilibre dans le rapport de force entre le donneur d'ordre, le maître de l'ouvrage et celui qui l'exécute.

M. le Président. - Je pense que tout doucement, on a clôturé l'examen de cet ajustement.

Oui, Monsieur Jeholet, j'ai votre amendement et il sera transmis à la Commission du budget puisqu'il nous appartient, nous, de rendre un avis positif ou négatif et le vote final sur l'ensemble de l'ajustement a lieu au niveau de la Commission du budget, ce vendredi. On va avoir un vote sur l'avis à rendre sur l'ajustement des matières du ministre et on transmettra votre amendement cosigné avec MM. Wahl et Neven.

M. Jeholet (MR). - Simplement, sur la procédure, pas de souci, je redéfendrai mon amendement vendredi en Commission du budget. Je m'étonne que pour cette ASBL, se pose un problème. Les explications de M. le Ministre on peut les transférer à toutes les allocations budgétaires. Je reviens...

(Réaction d'un membre)

Non, je vous l'ai dit, vous le savez, c'est une ASBL qui n'était pas mise en œuvre en 2011. Vous venez sur des crédits qui n'ont pas été consommés en 2012, elle est enfin effective et elle vit à plein régime. On revient sur cette allocation -là, j'entends simplement, j'ai entendu M. Elsen il y a quelques semaines et Mme Saenen, c'était quasi un scandale, voilà on fait un revirement à 180°. J'espère que d'ici vendredi il pourra y avoir des réunions de groupe pour faire passer cet amendement, pour rassurer non seulement cette ASBL, mais tous les mouvements de jeunesse par rapport à ce défi important. Cela ne me semble pas un amendement politique ou autre. J'ai entendu ici les arguments des uns et des autres. Je pense que c'est un argument qui paraît peut-être plus fondamental par rapport à une politique que l'on a voulue il y a quelque temps. Je vous remercie.

FAIT PERSONNEL

M. le Président. - Monsieur Elsen, pour un fait personnel ?

La parole est à M. Elsen.

M. Elsen (cdH). - Monsieur le Président, on a chacun les expressions qui nous conviennent à différents moments. Lorsque nous sommes intervenus...

M. Jeholet (MR). - C'est clair qu'elles varient.

M. Elsen (cdH). - Monsieur Jeholet, vous vous étiez joint à une question que nous avons posée en son temps. C'était cela la réalité des faits.

M. le Président. - Je ne veux brimer personne dans les prises de parole. Il y a un fait personnel.

Monsieur Jeholet,

M. Elsen (cdH). - Monsieur le Président, le rapport doit être explicite dès lors que nous avons bien identifié un problème. On y a été répondu de façon tout à fait acceptable pour nous et on ne va pas s'amuser à faire des amendements.

M. Jeholet (MR). - Vous êtes satisfait de la réponse.

M. le Président. - Je vous avais aussi senti concerné, mais on ne va jamais arrêter. Vous avez la parole M. Saint-Amand.

M. Saint-Amand (Ecolo). - Très brièvement pour dire tout simplement qu'il n'y a pas de revirement à 180° dans la position d'Ecolo qui a été portée par Mme Saenen il a quelques semaines. Simplement, M. le Ministre a apporté les réponses aux questions que nous avons posées. Nous accordons notre confiance à M. le Ministre et nous surveillerons si les choses correspondent bien à ce qui a été dit. Si ce n'est pas le cas, nous reviendrons en commission à l'avenir. Mais les réponses apportées ce jour par le ministre nous satisfont.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2012 (DOC. 5 - VI BCD (2011-2012) N° 1 ET 1 BIS)

PROGRAMME JUSTIFICATIF AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 5 - IV A (2011- 2012) N° 1 - ANNEXE 5) ET (DOC. 5 - VI BCD (2011-2012) N° 1 - ANNEXE 5)

Discussion générale

(Suite)

M. le Président. - Les positions des uns et des autres ayant été exprimées et plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. - Je vous invite à voter sur cet ajustement et donc, à rendre un avis, la procédure ayant été évoquée précédemment. Qui rend un avis favorable sur l'ajustement et qui est contre? Bien.

Dès lors, la Commission des affaires intérieures et du tourisme recommande, par 9 voix contre 3, à la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports l'adoption du projet de décret contenant le premier feuilletton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2012, pour les sections et programmes afférents aux compétences ratione materiæ du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

On transmettra l'amendement. Merci pour ces débats.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée à l'unanimité au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la réforme de la fiscalité locale ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (P.S.). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, lors d'une récente sortie dans la presse, vous nous indiquiez travailler sur une réforme de la fiscalité locale. On peut évidemment partager vos différents constats : l'obsolescence de la base imposable du précompte immobilier, la nécessité d'une imposition plus juste, le besoin d'une plus grande solidarité entre les communes plus riches et les autres, et la nécessité d'une plus grande attention à apporter aux villes.

Ainsi, si le mécanisme du Fonds des communes permet une plus grande solidarité, comme on vient de le voir, entre les communes, il ne couvre qu'en partie les besoins réels des villes. Pour rappel, les services rendus par les villes le sont au profit d'une population bien plus large que la leur, et la population des villes est généralement moins bien nantie, ce qui occasionne de nombreux coûts supplémentaires.

Réformer la fiscalité locale afin d'avoir une fiscalité plus juste, et non plus importante, ainsi qu'une plus grande solidarité, tels sont donc vos objectifs déclarés. Pouvez-vous nous en dire plus sur cet ambitieux projet ? Des lignes directrices sont-elles déjà tracées ? Des pistes sont-elles envisagées, ou abandonnées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Chère collègue, vous ne doutez pas de l'importance du chantier que constitue la réforme de la fiscalité locale.

En effet, la Déclaration de politique régionale contient cet objectif, sur lequel je travaille depuis que je suis entré en fonction.

Les lignes directrices que je me suis fixées se résument comme suit : cohérence des outils, simplification administrative, stabilité des recettes en faveur des pouvoirs locaux. Je dirais, pour résumer, que mon objectif n'est pas de taxer plus, mais de taxer plus juste.

À l'heure actuelle, je peux déjà vous dire qu'un marché de service va être lancé afin d'obtenir une étude juridique sur la révision de la nomenclature des taxes. En effet, il est opportun de se munir de garanties

juridiques portant sur la possibilité d'instaurer et/ou de modifier la portée de certaines taxes, lesquelles ont été ciblées dans le cahier des charges par domaine ou de manière individuelle. L'objectif étant d'obtenir cette étude pour la rentrée de septembre.

Je conçois également qu'il est important que les nouvelles majorités puissent s'appuyer sur ce nouveau paysage. Toutefois, il n'est pas impossible que les modifications que je préconiserais ou que je serais amené à proposer soient mises en œuvre progressivement. En effet, la nécessaire garantie de stabilité des recettes impliquent la plus grande prudence dans la mise en place de nouveaux outils.

Par ailleurs et dans un souci de rationalisation et de modernisation, j'ai également chargé mon administration de procéder à une analyse et de faire des propositions au sujet de différentes taxes qui mériteraient d'être modifiées, voire même introduites : taxe sur les immeubles inoccupés, taxe sur les surfaces commerciales, taxes portant sur le secteur tertiaire et les taxes environnementales.

De plus, l'administration s'est vu confier la mission d'identifier les taxes qui pourraient disparaître car devenues obsolètes. Ce travail est actuellement en cours et des propositions m'ont déjà été transmises. Il faut maintenant les analyser .

En ce qui concerne le fonds des communes, - je suppose que c'était la question de M. Crucke qui était jointe – le différentiel entre les communes s'explique essentiellement par trois éléments :

- le nombre d'habitants que l'on retrouve dans tous les critères à l'exception du critère logements publics ou subventionnés ;
- la politique communale en matière de création de nouveaux logements publics ou subventionnés ;
- la politique communale en matière de politique des taux des taxes communales additionnelles à l'IPP et au PRI où il y a deux principes : le principe de solidarité et le principe de « Aide-toi, la région t'aidera ».

L'évaluation de ce système du Fonds des communes sera très prochainement portée à la connaissance du gouvernement.

Enfin, concernant les rendements des taxes additionnelles, je vous renvoie à l'étude du *Vif*. À cet égard, je tiens toutefois à faire remarquer qu'il est très difficile de comparer la pression fiscale au précompte immobilier entre les communes, un même bien pouvant avoir un revenu cadastral très variable selon la situation géographique voire dans deux rues différentes de la même commune.

M. le Président. - La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (P.S.) - Je vois que le chantier de la réforme de la fiscalité locale est loin d'être un chantier qui commencerait. Vous avez déjà un certain nombre d'intentions.

La question, bien sûr, c'est d'arriver à une imposition plus juste, mais aussi peut-être plus opérationnelle parce que le constat qu'on a pu faire lorsqu'il s'est agi de faire, par exemple, une réforme au niveau des provinces et de se rendre compte qu'un certain nombre de dispositifs de taxation étaient beaucoup plus lourds dans la réalisation que dans le *return* qu'on pouvait en espérer. Donc, arriver à une fiscalité locale plus juste, mais aussi plus efficace et plus opérationnelle, voilà un peu l'attente que nous pouvons tous avoir en la matière et je remercie déjà des pistes que vous nous communiquerez et que l'on pourrait essayer d'examiner peut-être de manière conjointe.

INTERPELLATION DE M. WESPHAEL À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE FINANCEMENT DU TEMPOREL DU CULTE MUSULMAN ET, PLUS GÉNÉRALEMENT, DES AUTRES CULTES RECONNUS EN RÉGION WALLONNE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement du temporel du culte musulman et, plus généralement, des autres cultes reconnus en Région wallonne ».

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Indépendant). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, quelques rappels pour votre mémoire, cela me semble utile.

La Constitution belge et diverses lois, comme vous le savez, organisent la séparation entre l'état et les cultes ou la laïcité organisée en même temps que la liberté de manifester ses opinions religieuses, l'organisation et le fonctionnement des cultes reconnus par l'autorité publique.

La reconnaissance induit le financement public du culte bénéficiaire ou de la laïcité organisée. Elle implique notamment la prise en charge par les pouvoirs publics des traitements et pensions des ministres du culte et des conseillers laïcs, mais aussi d'autres formes de financement direct ou indirect venant de diverses autorités publiques - État fédéral, les régions, les communautés, les provinces et les communes.

Le culte musulman a été reconnu en Belgique en 1974, mais son financement n'a jamais été organisé.

La loi spéciale du 13 juillet 2001 a retiré au pouvoir

fédéral une partie de ses compétences et a transféré aux régions celles sur le temporel des cultes, ainsi que sur les funérailles et les sépultures.

Cela fait donc 11 ans que le gouvernement doit soumettre un projet de décret du financement du temporel du culte musulman et plus généralement de l'ensemble des cultes reconnus. En Flandre, c'est fait depuis 2004.

En octobre 2004 déjà, j'ai déposé une proposition de résolution relative à la mise sur pied d'une commission spéciale parlementaire sur l'organisation, le fonctionnement et le financement en Wallonie des cultes reconnus et de la laïcité organisée.

Entre mai 2005 et juin 2006, le parlement a organisé une série d'auditions dans le but de préparer ledit projet de décret.

Par arrêté du 13 octobre 2005, modifié par le 6 mars 2009, le gouvernement a organisé des comités chargés de la gestion du temporel des communautés islamiques reconnues.

En juin 2007, le gouvernement a reconnu 43 mosquées pour un montant de 700 000 euros - point toujours de décret en vue.

À plusieurs reprises depuis cette date, j'ai interrogé ou interpellé M. le Ministre compétent sur l'état d'avancement du dossier, M. le Ministre Courard en son temps, vous-même, Monsieur Furlan, depuis septembre 2009.

En mars 2011, encore, vous avez invité le parlement, Monsieur le Ministre, à prendre patience, et vous avez réaffirmé votre volonté de « déposer devant cette assemblée un projet de décret avant la fin de la législature rencontrant l'ensemble des préoccupations des pouvoirs locaux mais aussi des autorités culturelles ».

Tandis qu'à l'image de votre prédécesseur, lui aussi socialiste, vous vous empressiez de vous hâter le plus lentement possible mais hélas, les choses ne bougent pas toujours positivement sur le terrain.

La construction prochaine de la plus grande mosquée de Wallonie à Liège a remis la question de l'organisation du financement du temporel des cultes en Wallonie. D'un projet initial qui avait provoqué une levée générale de boucliers, on est arrivé à un projet beaucoup plus consensuel et nous ne pouvons que nous réjouir du fait que le permis d'urbanisme ait été délivré dans de pareilles conditions.

Le projet d'une valeur totale de 4 millions d'euros est financé par les fidèles liégeois d'origine turque, mais aussi grâce à des soutiens extérieurs, bruxellois, allemands et même français.

C'est une bonne chose que ce lieu de culte qui s'érige dans le respect des lois existe.

D'une manière générale, on est pourtant encore loin du compte. Je vais vous expliquer pourquoi.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Je ne doute pas que vous connaissiez, je vous demande d'agir.

Si l'on en croit l'exécutif des musulmans de Belgique, il y aurait près de 300 lieux de culte musulmans reconnus en Belgique, 154 en Flandre, 54 à Bruxelles et 87 en Wallonie. Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, confirmer ces chiffres, du moins pour la Région wallonne ?

À côté de ces lieux de culte reconnus, il en existerait beaucoup d'autres non reconnus et sans existence légale.

M. le Ministre peut-il nous citer un nombre précis ?

J'imagine qu'il en est de toutes dimensions, mais la réunion de nombreux fidèles dans des lieux de culte non reconnus et dont beaucoup sont probablement inappropriés à une telle concentration de personnes est d'abord et avant tout une source d'insécurité pour les pratiquants eux-mêmes. Quinze mois se sont donc écoulés depuis mars 2011 et je veux croire que tout l'acquis des auditions de 2005 et 2006 n'a pas été passé par pertes et profits.

En Belgique, il faut souvent une tragédie pour que les choses bougent. Faudra-t-il donc un drame comme il y a eu récemment en France où l'effondrement d'un temple évangélique a coûté la vie à une fillette et blessé 30 personnes parce que la question de la sécurité des lieux de culte devient une priorité pour tout le monde et parce que vous devez prendre cela manifestement en charge.

Monsieur le Ministre, avez-vous aujourd'hui pris conscience que le temps presse et que vous n'avez pas l'éternité devant vous ?

Je m'explique. La question de la conformité des lieux de culte à la législation sur la sécurité des bâtiments publics s'inscrit en effet dans la problématique bien plus vaste de la place de la religion musulmane en Belgique. Pour sortir des problèmes par le haut, des problèmes que nous pose une frange radicale de plus en plus active, faut-il le dire, à Charleroi, à Liège, à Bruxelles n'en parlons même pas, certes minoritaire, mais particulièrement remuante des musulmans belges, nous avons impérativement besoin d'un Islam belge et européen. Cela implique de mener plusieurs dossiers à bien. Certains n'entrent pas dans le champ des compétences régionales. Il y a par exemple la question récurrente de l'exécutif des musulmans de Belgique qui relève du Fédéral. Il y a aussi celle de la formation des imams en Belgique. Cette question

concerne plutôt la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Allemagne formera ses propres imams en leur imposant un master de cinq ans et la Flandre pense mettre cette formation en route dès 2014.

Nous, où en sommes-nous ? À ce point d'être dans une incapacité de prendre des mesures aussi importantes ?

Quand je vois, je ne cache pas le caractère inacceptable de telle démarche, que des imams intégristes viennent d'Arabie Saoudite à Liège manipuler nos jeunes dans les quartiers les plus défavorisés avec des sommes d'argent considérables en poche, je me dis qu'il y a un laisser-faire et un laisser-aller qui n'est évidemment pas acceptable.

Je le dis en tant que laïque et défenseur des valeurs de liberté, de citoyenneté, du droit des femmes en particulier.

Par contre, la question du financement du temporel entre incontestablement dans le champ des compétences wallonnes. Cela fait donc maintenant 11 ans que le dossier traîne dans les placards du gouvernement, il est temps qu'il en sorte.

Je sais pertinemment, et je veux moi-même insister sur le fait que la question du financement temporel des cultes reconnus ne concerne pas que le seul culte musulman, mais j'ai parfois le sentiment que l'incontestable réalité de la complexité du dossier sert avant tout de prétexte pour faire durer en longueur. Dix ans, c'est déjà trop long, alors 13 !

Je terminerai donc mon interpellation parce qu'elle devient un peu trop longue. Mais j'attire votre attention que je compte cette fois-ci déposer un projet de motion parce qu'il est vraiment urgent que vis-à-vis de l'ensemble des cultes - je ne vise pas un culte en particulier ici, j'ai défendu l'idée d'un Islam belge et européen, vous voyez que je pense à cette dimension - il est vraiment essentiel que nous puissions renforcer la tutelle wallonne sur ces cultes. Deux, il est essentiel que nous puissions examiner le fonctionnement de ces cultes au regard d'un certain nombre de dérapages, mais aussi des valeurs démocratiques qui sont les nôtres. Et trois, il me semble important que les aides publiques accordées aux cultes soient structurées de manière transparente, je l'ai dit, mais il est surtout important qu'elles soient conditionnées aux règles et aux valeurs qui sont les nôtres. C'est la raison pour laquelle il devient, Monsieur le Ministre, absolument urgent de prendre une législation en la matière. J'ai déposé une proposition de décret il y a plusieurs années. Elle est toujours à l'arrière aujourd'hui. Je suppose que vu l'actualité brûlante d'un tel dossier, tous les groupes politiques vont me suivre dans ce souci de venir avec une législation précise, transparente et favorable à l'organisation des cultes de manière démocratique dans notre région.

M. le Président. - M. Jeholet se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, je vais rassurer M. Crucke, je voulais intervenir mais je pense que M. Wesphael a été complet et exhaustif.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Monsieur Wesphael, pour votre question qui mêle allègrement un peu tout, la responsabilité communale, la responsabilité fédérale, la région, ...

M. Wesphael (Indépendant). - Je vous demande d'agir.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - C'est une grande compote, mais je vais essayer de m'en sortir.

M. Wesphael (Indépendant). - Une grande compote ? C'est complètement juridique ce que j'ai dit là.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - En ce qui concerne la sécurité, on va isoler tout de suite ce débat, évidemment, vous pouvez faire voter une proposition de décret sur le financement du culte, aujourd'hui, le problème de sécurité est entièrement réglé, c'est de la responsabilité des communes et je ne vois pas en quoi un décret pourrait le changer.

Contrairement à ce que vous laissez entendre, Monsieur le Député, toutes les communautés cultuelles locales reconnues des cultes reconnus ont actuellement déjà la possibilité de solliciter un financement lorsque leurs revenus ne permettent pas de faire face aux charges nécessaires à l'exercice du culte, - c'est la règle - même si tous les établissements n'en font pas forcément la demande. Et je vois mal comment je pourrais les y contraindre. Cela dépend de l'état de leurs recettes. Le « supplément » est communal pour les fabriques d'église catholique, et les cultes protestant, anglican et israélite et il est provincial pour les fabriques de cathédrales et les cultes islamique et orthodoxe.

Ces derniers ne sont donc pas dans l'attente d'un texte qui leur permettrait de disposer des moyens nécessaires à la pratique du culte. Cependant, il importe de réformer fondamentalement la législation sur les cultes, nous en sommes tous persuadés. C'est un décret impérial de 1899 qui régit aujourd'hui les cultes. Je pense que la difficulté - après on peut voter toutes les résolutions qu'on veut - c'est surtout le travail qu'il importe de faire en la matière.

Début de cette année, en réponse à plusieurs questions, je précisais que le groupe de travail avait

parcouru l'ensemble de la matière et que chacun des participants avait fait part de ses demandes et de sa vision quant à une législation simplifiée et harmonisée relative au temporel du culte.

J'ajoutais que j'avais chargé un cabinet d'avocats d'analyser un certain nombre de questions juridiques épineuses resoulevées dans le cadre de ce groupe de travail et dont les réponses auront, sans aucun doute, une influence sur la future réforme. Ce cabinet d'avocats doit également me présenter un projet de texte qui répondra aux objectifs de la DPR et qui tiendra compte des procès-verbaux des réunions de ce groupe de travail, des nombreux ouvrages en la matière, des différents projets de textes déposés devant ce parlement, des positions des différents cultes reconnus exprimés lors des auditions qui s'étaient tenues en cette commission.

Les travaux sont actuellement toujours en cours et le travail avance. Mon objectif est de présenter - et je le rappelle, vous pouvez me poser la question tous les mercredi mais la réponse sera sans doute toujours la même - un texte avant la fin de la législature. À ma connaissance, il n'existe pas de difficultés particulières ou récurrentes auxquelles aucune solution n'aurait pu être apportée à ce jour.

Comme je l'ai déjà souligné, les lignes directrices que je me donne sont le pragmatisme, la simplification administrative, la rationalisation, l'harmonisation entre les différents cultes reconnus.

M. le Président. - La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Indépendant). - Monsieur le Ministre, évidemment, je considère que vous êtes un homme de bonne foi, je l'ai vu sur la réforme des provinces notamment. Cela étant, aujourd'hui, il y a vraiment urgence. Pourquoi ? Y compris pour les cultes qui ne sont pas reconnus parce qu'il y a une recrudescence en Wallonie et à Bruxelles de l'implantation de mouvements religieux intégristes, en l'occurrence, évangélistes et pentecôtistes. Plus de 250 lieux de prière intégristes sont nés sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, dois-je vous dire que prendre des arrêtés en accordant ça et là des autorisations pour telle ou telle mosquée, que je respecte au demeurant, parce que c'est une nécessité mais sans autre forme de procès, sans cadre légal, sans cadre démocratique et sans renforcement de la tutelle en termes de transparence, c'est autant de petites bombes à retardement. Je vous demande instamment pour en arriver au statut de la Flandre de prendre une législation qui va harmoniser tout cela. Aujourd'hui, c'est à peu près du grand n'importe quoi, souvent au détriment de ceux qui fréquentent les lieux de culte, mais souvent aussi par rapport à l'inquiétude d'un certain nombre de citoyens.

Je vous demande un calendrier le plus tôt possible

pour avancer sur un texte et mon décret, parce qu'on ne peut pas me soupçonner de surfer sur quoi que ce soit ici, j'ai déposé ce décret au nom d'Ecolo il y a maintenant plusieurs années, mon décret est toujours à votre disposition. Est-il à prendre ou à laisser ? Bien sûr que non, mais en tout cas il contient de la matière.

PROJETS DE MOTION

Dépôt

M. le Président. - J'ai été saisi du dépôt de deux projets de motion : l'une, motivée, déposée par M. Wesphael en conclusion de l'interpellation de M. Wesphael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le financement du temporel du culte musulman et, plus généralement, des autres cultes reconnus en Région wallonne » (Doc. 636 (2011-2012) N° 1) et l'autre, pure et simple, déposée par Mme Zrihen, MM Elsen et Hazée (Doc. 637 (2011-2012) N° 1).

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « UN SURSALAIRE POUR LE SECRÉTAIRE COMMUNAL D'ATH »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « un sursalaire pour le secrétaire communal d'Ath ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, la Ville d'Ath comme d'autres villes d'ailleurs en ce qui concerne la zone de police, se trouve en zone de police uncommunale et je pense que l'on doit à ce que j'appellerai la sagacité ou la vigilance d'un conseiller communal - pour ne pas le citer, Michel Longcheval - d'avoir abordé lors du dernier conseil communal, donc au conseil de police puisque c'est la même structure, la décision d'octroyer au secrétaire communal qui ne vous est peut-être pas inconnu, on en a déjà parlé à plusieurs reprises dans cette commission, c'est M. Duvivier, on va appeler un chat un chat, on a décidé de lui octroyer ainsi qu'au receveur communal ce que j'appellerais un traitement complémentaire. À mon avis, cela viendra bien à point pour sa campagne électorale puisqu'il est également candidat sur la liste du parti socialiste à Ath. Donc, on est secrétaire communal, en même temps, on

est candidat sur la liste du PS et maintenant, on a un salaire supplémentaire avec effet rétroactif. Il va donc toucher des sommes qui sont liées au fait qu'il exerce la fonction de secrétaire au sein de la zone de police également.

J'ai plusieurs questions et je relaie en fait les interrogations du conseil communal en la matière. Ce sursalaire est-il un droit, une obligation ? Est-ce une faculté ? Faut-il l'assentiment de l'intéressé - j'imagine bien que oui - peut-il encore y renoncer ? L'autorité communale a-t-elle à se prononcer, peut-elle se prononcer, dans quelle mesure, de quelle manière ? Est-ce le collège qui est compétent pour décider de cela ? Ou est-ce le conseil communal ? La grande question est là : est-ce une compétence du conseil communal ou du collège ? Selon le collège, c'est une compétence du collège, pas besoin de vous le dire. Selon le conseil communal, là, je vais au-delà des libéraux, c'est une compétence du conseil communal.

Deuxièmement, l'effet rétroactif, il ne vous a pas échappé qu'ici, on remonte à 2006, ce qui représente, en termes budgétaires pour une ville qui est une des dix villes qui ont été classées comme les plus imposées du pays ou de Wallonie, mais dans ce cas-ci, ce sont les communes wallonnes qui sont au plafond. Elle n'est pas la seule, elles sont toutes dans le même bain. Est-ce que, dans une commune qui est autant imposée, où on va déjà chercher un maximum de ce qu'on peut chercher dans la poche du citoyen, où les budgets sont ce qu'ils sont également, est-il raisonnable de justifier, en tant que bon gestionnaire public - et je pense qu'un ministre à un oeil à garder sur la manière dont on gère les biens publics et donc les deniers publics - est-il raisonnable de faire remonter cela à 2006 et de mettre à charge du budget un coût de 100 000 euros supplémentaires ? Cette rétroactivité doit-elle être justifiée ou motivée de manière plus particulière ?

J'aurais aimé avoir l'analyse politique du ministre là-dessus.

Enfin, puisqu'on parle d'argent et que, dans la Ville d'Ath, et j'ai parfois abordé le sujet avec vous, on a souvent parlé de comptes qui étaient arrivés ou pas arrivés, d'autres qui ont dû être modifiés, aujourd'hui, l'ensemble des comptes communaux, je dirais jusqu'à 2010 - on peut comprendre que 2011 ne soit peut-être pas encore finalisé, encore que dans certaines communes dont la mienne, c'est le cas - sont-ils arrivés et approuvés ou ont-ils fait l'objet de modifications ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vais essayer de répondre complètement à votre question en évitant l'écueil de l'opportunité - vous en conviendrez avec moi - et en me limitant évidemment à la légalité. Opportunité à laquelle

vous m'invitez, mais je n'irai pas jusque là.

Je peux d'abord vous confirmer que mon administration n'a reçu, à ce jour, aucune délibération du Conseil communal d'Ath relative à l'octroi au secrétaire communal, ainsi qu'au receveur communal, d'un traitement complémentaire, avec effet rétroactif en 2006, en raison de fonctions exercées par les intéressés au sein de la zone de police.

N'ayant pas vu cette décision, Monsieur Crucke, vous comprendrez aisément qu'il est malaisé pour moi de me prononcer en l'état tant sur la forme que sur le fond de ladite délibération.

Cependant, il appert que l'intervention du Gouverneur a été sollicitée par M. Michel Loncheval, conseiller communal. Dans ce cadre, la délibération dont question a été sollicitée par le gouverneur dont c'est la fonction et la mission.

Il convient en outre de souligner qu'il s'agirait en principe d'une compétence du gouverneur relevant de son domaine d'intervention au niveau fédéral.

La base légale - et je me suis quand même renseigné - de l'octroi de l'allocation au secrétaire de police est l'article 32 bis de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré à deux niveaux en vertu duquel : « Le conseil de police ou le conseil communal peut fixer une indemnité pour le secrétaire de la zone de police. Cette indemnité ne peut être supérieure au montant maximal de l'indemnité du comptable spécial fixée par le Roi en exécution de l'article 32 de la loi ». Il convient encore de citer la circulaire PLP 32 du 15 octobre 2003 relative au fonctionnement des conseil et collège de police.

L'octroi de cette allocation est en conséquence une faculté qui peut être décidée par le conseil communal ou par le conseil de police.

Cette indemnité est en principe fixée en fonction de la quantité et de la qualité des prestations fournies par le secrétaire et en fonction du fait que le secrétaire effectue ou pas des prestations en dehors de ses heures de service normales ou au-delà des 38 heures par semaine. Cette indemnité est dès lors liée à la fonction de secrétaire et non à sa personne.

Dans les zones de police unicomunales, le receveur communal exerce les fonctions de comptable spécial de la zone de police. Pour son allocation, il convient de s'en référer à l'arrêté royal du 29 novembre 2001 fixant l'allocation du comptable spécial des zones de police.

L'article 2 dudit arrêté royal fixe les maximas auxquels peut prétendre ce receveur en fonction du nombre d'emplois temps plein de la zone de police - je les ai dans la question, je ne vais pas vous le répéter.

Concernant le pourcentage de communes qui octroient ce complément au secrétaire communal, je ne dispose pas en l'état de chiffres en la matière. Je pense que la plupart le font, mais je ne suis pas certain.

Par ailleurs, au budget 2012 de la zone de police d'Ath, à l'exercice propre, fonction 3 « Justice-Police », en dépense de personnel, à l'article 33098/111-01, figure une prévision budgétaire d'un montant de 7 712 euros pour le traitement du secrétaire de la zone de police. Le même montant est repris à l'article adéquat pour le traitement du comptable spécial. Il convient de préciser qu'il s'agit là de nouvelles prévisions budgétaires propres à l'exercice 2012 et qu'il n'y a aucune prévision pour les budgets des exercices antérieurs.

Au niveau de la Ville d'Ath, les comptes annuels de l'exercice 2009, arrêtés par le Conseil communal d'Ath en date du 3 mai 2009, ont été approuvés le 21 juin 2012 par le Collège provincial du Hainaut.

Le budget 2012 de ladite ville a quant à lui fait l'objet d'une approbation mais la première modification de 2012 a été non approuvée, la ville ne respectant pas les balises et engagements pris dans le cadre de son plan de gestion - arrêté du Collège provincial du 14 juin 2012. L'autorité communale a dès lors introduit un recours contre cette décision du Collège provincial. Je pense là avoir fait avec vous le tour de la question.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Il a effectivement donné les renseignements utiles. Je suis heureux pour ce conseiller communal, Michel Loncheval, du fait qu'il ait raison. On sait comment les conseils communaux doivent parfois se battre dans l'opposition, c'est d'ailleurs un peu comme les parlementaires dans un parlement, quand on est dans l'opposition, on a moins de moyens que l'exécutif et je pense que c'est un homme en plus féru d'équité et d'intelligence. Il avait donc raison lorsqu'il disait que c'était le conseil de police ou le conseil communal qui devait délibérer et pas le collège. Vous voyez toute la difficulté de ce genre de situation, c'est que, lorsqu'on sait qu'on met un pas de travers, l'exécutif, ou son secrétaire n'a pas forcément envie de communiquer le dossier à la tutelle. Dans ce cas-ci, suite à une plainte, cela a été fait et c'est tant mieux. Au moins, les choses sont claires, je regrette évidemment qu'il n'y a pas d'inscription au budget 2012 pour les exercices antérieures et je note alors que pour les comptes, on en est à 2009. Cela veut dire que 2010, n'est toujours pas arrivé.

Vous savez, ce sont de grosses communes et je sais que, parfois, vous défendez les grandes communes par rapport à un certain nombre de charges, mais elles ont à montrer l'exemple, ces grandes communes or dans ce cas-ci, on montre tout sauf l'exemple sur le plan budgétaire et sur le plan des comptes et je trouve que ce

n'est pas sérieux.

En tout cas, ce qui me rassure, c'est que ce monsieur n'aura pas cet argent pour faire sa campagne électorale, c'est déjà ça.

M. le Président. - On vous laisse la responsabilité de vos propos.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SITUATION CATASTROPHIQUE DE LA COMMUNE DE BRUGELETTE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la situation catastrophique de la Commune de Brugelette ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, là, quand je parle d'une banqueroute, je ne sais pas comment parler d'autre chose. Le terme « banqueroute », c'est ce qu'on utilise dans la vie privée.

On avait déjà parlé de ce dossier, souvenez-vous. En février, j'avais attiré votre attention sur ce qui apparaissait comme une situation, pour ne pas dire catastrophique, mais en tout cas extrêmement difficile.

La Commune de Brugelette a certes des circonstances atténuantes, a perdu un outil de production qu'est la sucrerie. Je rassure tout le monde, ce n'est pas la seule. Moi-même, j'ai perdu une sucrerie, et cela ne m'a pas empêché de continuer à vivre. Je ne suis pas allé pleurer chez tous les ministres ni les intercommunales, tout ce qu'on veut. Je peux malgré tout comprendre que c'est une diminution de recettes dans un budget. Pour l'avoir vécu, je peux dire que c'est effectivement le cas.

Lors de la présentation du budget ou d'un avant-projet de budget, on est dans un déficit de plus de 600 000 euros pour une commune de trois à quatre mille habitants, c'est quand même assez important.

Vous avez fait ce qu'il fallait, reçu le bourgmestre, demandé au CRAC d'étudier la situation, de vérifier les possibilités de modification de ce budget.

Ma première question est de savoir si vous êtes aujourd'hui en possession de cette étude du CRAC. Si oui, quand fut-elle rédigée et quand se sont déroulées les rencontres ? Qui fut l'interlocuteur du CRAC ? Quel est le contenu de l'étude complémentaire sollicitée ? Pouvez-vous les détailler ? Quelles sont les recommandations qui sont faites ? Le plan de gestion

est-il rédigé ? Quand tout cela sera-t-il soumis à l'approbation du conseil communal, qui au bout du compte, devra bien se prononcer ? La commune ne dispose-t-elle pas d'une date limite pour voter son budget ? Ou peut-on imaginer que le 31 décembre de l'année, c'est encore bon et dans ce cas, je vois bien ce qu'on fera à Brugelette.

Au niveau des calculs et de ce qui vous apparaît au vu des chiffres qui sont avancés, a-t-on encore une marge en termes d'imposition, car s'il y a des dépenses, il faut des recettes aussi ? Quel est ce rapport ?

Deux, on est dans une petite commune. Tout à l'heure, on parlait des excès de grosses communes, ici, on est dans une petite commune, de trois ou quatre mille habitants. On connaît aussi toutes les missions publiques qu'une commune doit assumer, qu'elle soit grande ou petite. Ce sont souvent les mêmes missions qu'il faut assumer, peut-être pas à la même échelle mais les mêmes missions, et j'ai tendance à penser que plus la commune est petite plus cela coûte cher proportionnellement parlant. Il y a des métiers que l'on pourrait sans doute mettre en commun entre les communes plutôt que de se dire que la commune essaie de tout faire, sans en avoir les moyens.

N'y a-t-il pas une réflexion à apporter, non pas sur le principe sacro-saint de la fusion des communes – si on parle de cela, on va faire bondir certains –, mais n'a-t-on pas une réflexion à apporter sur la fusion de certains métiers publics que que les communes exercent, pour les réaliser de manière plus rentable, à la fois en termes de fonctionnalité, mais aussi en termes de coûts ? N'est-ce pas cela qu'il faudrait rendre obligatoire pour certaines petites communes qui peut-être ne le verraient pas ?

Un troisième épisode est survenu quand le bourgmestre a fait savoir qu'il avait trouvé un investisseur providentiel italien, qui allait investir monts et merveilles sur l'ancien site de la sucrerie. L'intercommunale a été interpellée. Heureusement, avec intelligence, elle a regardé cela avec toute la prudence requise, pour se dire que finalement, même dans les cas les plus catastrophiques, les prometteurs de bonjour arrivent et s'accablent au portillon pour promettre tout et le contraire.

Cette piste s'est finalement révélée peu sérieuse mais je lis que le bourgmestre semble néanmoins vouloir engager la responsabilité des autorités subsidiaires. Il déclare que pour élaborer le montage financier que réclamait l'investisseur, la commune n'était pas libre de tous ses mouvements et de tous ses actes et qu'une telle opération nécessitait au préalable l'aval des autorités provinciales et régionales.

Voilà, on vous met de dedans, en disant que vous n'avez pas fait votre boulot, et que vous n'allez pas permettre à la commune de pouvoir obtenir les

« bontés » de cet investisseur à l'égard duquel j'ai également, tout comme l'intercommunale, le plus grand doute.

Des autorisations ont-elles été auprès des ministres, auprès de la région ? Y a-t-il des demandes précises qui ont été faites ? Si oui, lesquelles et quelle fut la réponse de la région ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur Crucke, vous me permettez, concernant la deuxième partie de votre question, à savoir n'y a-t-il pas une solidarité horizontale à organiser via quelques outils, de vous renvoyer fort humblement à un livre que je viens de commettre : « De la ville aux bassins de vie », éditions Luc Pire, 19,75 euros. Je vous y renvoie avec grand plaisir.

Vous vous inquiétez quant à la situation financière de la pauvre petite Commune de Brugelette, après la grande de Ath, ainsi que du suivi qui a été donné à l'étude réalisée par le Centre régional d'aide aux Communes dans ce cadre.

Sachez d'ores et déjà que ce dossier a fait l'objet, à ma demande, d'une attention particulière de la part de mes services. Pour rappel, la Commune de Brugelette, au vu de sa situation budgétaire en déficit aux exercices propre et global, a sollicité le CRAC, en date du 5 janvier 2012, afin que celui-ci réalise en urgence une étude conseil. Les documents utiles à cette étude ont été transmis dans le courant du mois de février, sur base desquels le Centre a effectué une analyse et a proposé une première série de pistes de réflexion visant dans un premier temps à réajuster les crédits budgétaires, mais également permettant de réduire le déficit à moyen terme et ce, de manière plus structurelle.

De même il s'est penché sur la problématique du précompte immobilier qui manifestement cause du souci.

Cette étude m'a été transmise en date du 19 mars dernier de même qu'elle a été transmise aux autorités communales auxquelles le Centre proposait d'organiser une réunion de travail afin, d'une part, d'exposer plus avant le contenu de ses constats et, d'autre part, de convenir des modalités d'un approfondissement de son analyse.

Cette réunion s'est tenue le 2 mai dernier et nous avons convenu que la Commune de Brugelette m'adresserait une demande d'audit complémentaire – manifestement, c'est nécessaire -, et le cas échéant, une demande de prêt d'aide extraordinaire à long terme, dans le cadre de son budget pour l'exercice 2013.

Enfin, il n'y a pas de date ultime pour voter un budget, la commune vivant sous le régime des

douzièmes provisoires, vous l'avez dit. La logique veut néanmoins que le budget soit approuvé avant le 31 décembre de l'année concernée. Ce n'est pas la seule commune, il y en a d'autres.

Concernant l'arrivée sur le territoire communal d'un potentiel nouvel investisseur, vous y avez fait allusion, sachez que j'en suis manifestement encore moins informé que vous, j'ai en tout cas eu l'information par vous.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Merci, Monsieur le Président. Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je vois qu'au niveau du CRAC, les choses suivent le cours des demandes d'audit et d'études complémentaires. On part vers un prêt extraordinaire. Un jour ou l'autre, le citoyen de Brugelette devra évidemment payer tout cela. Pas au plus tôt au mieux pour le paiement mais en tout cas, pour trouver la solution et l'avoir entérinée, je pense qu'il faut réellement que l'on incite cette commune à avancer, et même si les mesures sont douloureuses et difficiles à prendre, et dans une période qui effectivement est proche des élections, c'est d'autant plus difficile sur le plan de la sensibilité des personnes, on peut le comprendre, mais reporter l'échéance et les décisions c'est faire en sorte que tout cela coûte beaucoup plus cher. La solidarité est une chose mais l'argent viendra quand même du contribuable brugelettois.

Je pense donc que l'on doit vraiment mettre les points sur les i avec la commune.

Pour l'investisseur, je prends note et acte de votre réponse. Vous avez été mis en cause par le bourgmestre. Manifestement, vous n'êtes au courant de rien, il ne vous a rien demandé. C'est un peu à l'exemple des craintes que l'on peut avoir, c'est qu'on finit par dire tout et son contraire, et n'importe quoi dans un dossier. Et où est la crédibilité de celui qui dit ce genre de chose ? Je n'ai fait que rapporter ce que la presse en avait dit et avait relaté. Manifestement, on ne peut pas vous incriminer si vous n'avez même pas été avisé.

M. le Président. - Voilà ce qui clôture nos débats du matin et nous reprendrons nos travaux vers 14 heures.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 12 heures 26 minutes.

- La séance est reprise à 14 heures 7 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

(Mme Zrihen, Doyenne d'âge, prend place au

fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La séance est reprise.

Monsieur le Ministre, chers collègues, permettez-moi de reprendre la séance entamée ce matin.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES BASSINS DE VIE »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les bassins de vie ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (P.S.). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, bassins de vie, communautés de communes, communautés de territoires, vous savez que je suis passionné par la matière.

Cette création de bassins de vie et la transformation des provinces en communautés de territoire sont des axes importants de la Déclaration de politique régionale. Il n'en reste pas moins que ces ambitieux objectifs sont difficiles à mettre en œuvre et nécessitent un considérable travail de mise en œuvre. Vous avez déjà beaucoup avancé par rapport aux provinces et à leurs différentes missions.

Vous expliquez, Monsieur le Ministre, par voie de presse, votre volonté de développer les bassins de vie en « structures souples chargées d'établir des plans stratégiques à l'échelle d'un territoire homogène » - que tout cela est bien dit - à l'image de la Wallonie picarde, ajouterais-je. Je ne peux qu'être d'accord avec cette analyse. Les bassins de vie doivent rendre une solidarité aux communes.

Comme vous l'avez justement évoqué, si les centres urbains s'effondrent économiquement, leur périphérie s'effondrera également à moyen terme. Il incombe donc à chacun d'œuvrer dans l'intérêt général, et non en fonction de ses intérêts personnels. Tout le monde est me semble-t-il gagnant à œuvrer solidairement. Pouvez-vous nous expliquer, Monsieur le Ministre, votre point de vue sur les bassins de vie ? Quels axes de travail préconisez-vous ? Dans quel délai espérez-vous aboutir ?

Je vous remercie des éléments de réponse qu'il vous plaira de nous apporter.

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre

Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci Monsieur le Député. M. Jeholet vous conseillait à demi mots de lire mon livre sur « Les bassins de vie, bassins de ville », excellente lecture, ce fameux *best-seller* de la réforme institutionnelle, si je peux m'exprimer ainsi.

Effectivement, la réforme des provinces est en cours, j'ai souvent l'occasion d'en parler devant cette assemblée. ET vous m'interpellez souvent d'ailleurs sur la question. En tout cas, vous suivez le dossier et vous êtes bien au courant, nous l'avons déjà évoqué ensemble, qu'il s'agit bien d'un exercice difficile, une réforme qui paraissait pour beaucoup impossible. On constate en tout cas que le gouvernement avance pas à pas et je me permettrai d'ajouter, je pense, dans la bonne direction.

Je me permettrai de citer à titre d'exemple, la réduction du nombre de députés et de conseillers provinciaux qui est maintenant une réalité, la représentation proportionnelle de tous les partis démocratiques dans les structures para-provinciales, c'est également une réalité ; le transfert des voiries est voté et sera effectif à partir du 1er janvier 2013 normalement ; le transfert des compétences juridictionnelles et notamment de la tutelle provinciale vers la région, c'est chose faite en tout cas en partie. On attend encore un stand modèle pour ce qui est des CPAS.

Par ailleurs, un groupe de travail interministériel travaille activement à la définition des axes prioritaires des provinces.

Enfin, j'ai l'intention de présenter cette semaine ou la semaine prochaine plutôt au Gouvernement wallon, une note relative à la gouvernance provinciale qui a déjà été déposée en KERN.

Parallèlement à la réforme de l'institution provinciale, une réflexion globale est menée sur les institutions qui sont situées entre les communes et la région.

Dans l'attente d'une transformation des provinces en communautés de territoires et afin de mieux mettre en œuvre des projets communs répondant aux besoins de plusieurs communes ou aux besoins collectifs des communes d'un même bassin, la DPR nous précise que : « Le gouvernement souhaite encourager des nouvelles formes de collaboration entre communes, constituées sur base volontaire, afin de maximiser, au profit de toute la Wallonie, les effets de pôle que représentent ces territoires. Les communes pourront ainsi conclure ensemble un « contrat de développement durable » qui identifiera les moyens, les projets et actions prioritaires à mettre en œuvre pour rencontrer les réalités urbaines, rurales ou semi-rurales qui leur sont spécifiques ».

C'est ainsi que j'ai décidé de soutenir, vous le savez, diverses expériences pilotes en matière de supra-communalité comme par exemple – et vous l'avez mentionné - la « Wallonie picarde », le WAPI autrement dit, la « Communauté Urbaine du Centre ». D'autres démarches supracommunales dites « *bottom up* » se sont développées, je pense à « Cœur du Hainaut » ou la « Coordination provinciale de Liège des Pouvoirs Locaux ».

Tous ces projets sont intéressants, ils se sont mis en place dans des contextes très différents. Leur dynamisme, leur succès, leur champ d'application ne peuvent pas, à ce stade, être comparés. Ils ont en tout cas en commun de s'être structurés à partir de bassins de vie et sur base de partenariats stratégiques locaux plus ou moins élaborés pour répondre de manière transversale à des besoins qui n'étaient pas rencontrés par les structures institutionnelles classiques ou actuelles.

On peut parler donc de réels projets de territoires qui associent des communes adhérentes bien entendu d'abord, mais aussi toutes les forces vives du territoire : institutions, acteurs économiques, partenaires sociaux, universités et j'en passe.

Alors, de mon point de vue, sur les bassins de vie, qu'en est-il ? Il en est au stade de l'analyse et de la réflexion, je l'ai esquissé dans mon livre intitulé « De la ville aux bassins de vie ».

La politique de la ville et des bassins de vie sont deux chantiers qui à l'évidence sont étroitement liés. Ceux-ci en tout cas ont en commun de mettre en place une coopération entre les entités locales communales, de dépasser les limites administratives pour agir à une échelle supra-locale, d'encourager un territoire pertinent sur base de projets concrets, d'encourager la solidarité, y compris la solidarité territoriale, et de renforcer la cohésion territoriale qui est un axe fort.

Les villes constituent des pôles autour desquels un projet supra-communal devrait permettre de mener des politiques transversales, décloisonnées, efficaces qui sont nécessaires dans le développement d'une région compétitive mais surtout qui répondent aux besoins et aux attentes des citoyens.

Quant à la coordination des bassins, je verrais bien la province modernisée de demain, future communauté de territoires, coordonner les différents bassins de vie sur un même territoire wallon.

J'irai même plus loin, puisque j'en ai appelé, vous le savez, depuis quelques années maintenant, à un Plan Marshall 2.ville. Pourquoi ? Parce que le Plan Marshall puis dans déclinaison le Plan Marshall 2.vert c'est d'abord le principal moteur de relance de notre région.

Dans la méthode, cet outil démontre chaque jour son efficacité. Il est régulièrement évalué et réorienté dans le

but de décloisonner au maximum les différentes actions visant à dynamiser la Wallonie. Son application balaye donc des dispersions stériles parfois causées par le sous-localisme, par la multiplication des structures, ce qu'on appelle généralement « le mille-feuilles institutionnel ».

Au vu de l'évolution territoriale et institutionnelle qui se profile à l'horizon, il me semble évident qu'il faille lui associer, le moment venu, une grande politique urbaine transversale et fédératrice, une politique tenant compte de l'existence de bassins de vie. J'avais à l'époque dit qu'il manquait une jambe au Plan Marshall 2.vert, c'était une jambe axée sur l'investissement territorial au travers des bassins. Et j'ai pompeusement appelé cela le « Plan Marshall 3.ville » ; il peut évidemment s'appeler autrement mais c'était pour faire une référence à la méthode du Plan Marshall qui me paraît intéressante.

Ce n'est pas, vous l'imaginez bien, en 2014 que cette réflexion sera aboutie. Il s'agit d'un changement fondamental à la fois dans notre schéma institutionnel et dans notre manière d'agir ou de réfléchir. L'essentiel est que cette réflexion soit entamé - je pense qu'elle l'est maintenant - et se construise étape par étape, pour que les institutions publiques wallonnes fonctionnent encore mieux à l'avenir.

Il est difficile évidemment dans le cadre d'une question orale - un débat que nous pourrions avoir ensemble, je suis certain qu'il serait fructueux pour nous tous - de résumer 150 pages de considérations sur la nécessité de construire cette nouvelle politique. Je pense que nous sommes nombreux à essayer de partager cette analyse et surtout à essayer de la mettre en œuvre concrètement. Voilà, ce que je peux vous dire actuellement.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (P.S.) - Merci Madame la Présidente. Trois choses, Monsieur le Ministre. D'abord, pour répondre à votre première intervention, je pense qu'on pourrait solliciter M. le Président du Parlement wallon pour que tous les parlementaires aient votre livre et puis, ceux qui l'ont déjà ont certainement de bons collaborateurs qui pourront le lire également.

Ceci dit, j'adhère d'abord à votre principe de modernisation et à votre logique d'avancée institutionnelle. Je pense qu'il ne faille pas non plus tout changer tout de suite et en deux coups de cuillère à pot parce qu'on risque de ne pas avoir du tout de résultat. Mais la méthodologie que vous utilisez, le fait de changer par décret les choses - vous les avez rappelées - ne suffit pas et ce sont les mentalités qui doivent aussi évoluer. Je pense que c'est dans le dialogue concerté, dans l'approche tout à fait cohérente d'analyse des territoires que l'on peut y arriver. Je pense que le fil rouge de la ville est vraiment un fil rouge très porteur et conducteur puisque quand la ville se meurt, on voit que

sa périphérie se meurt aussi. Des villes renforcées, un tissu économique, social et culturel important, permet aussi de conforter la ruralité près de l'urbanité. La méthode d'approche, moi, j'y adhère totalement.

Deuxième élément, ces territoires et ces bassins de vie sont porteurs de nouvelles solidarités. C'est un élément vraiment sur lequel on peut axer un dialogue participatif, repris d'ailleurs dans tous les programmes des partis politiques, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition. Quand on analyse ce qui se dit sur les bassins de vie, sur les communautés de territoire ou les communautés de communes, on a des approches assez similaires. Je ne plaide pas pour la disparition d'un coup sec et nerveux, brutal, des provinces. Au contraire, les provinces ont un rôle à jouer, mais un rôle plus novateur, plus moderne, plus proactif vers des acteurs de terrain et de territoire qui vont faire en sorte que l'on retrouve une dynamique et qui va conforter votre proposition. Le 2.vert, le 2.ville ou en tout cas la stratégie de développement économique et de maintien à flot d'une région.

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

Je me tiens, comme je l'ai déjà dit aussi, toujours à votre disposition si vous pensez que je puis être, un tant soit peu utile à la réflexion.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - 2.vert, 2.ville, l'un n'excluant pas l'autre. Ce sont à mon avis deux jambes séparées d'un même combat.

(M. Senesael, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ÉTAT DES FINANCES COMMUNALES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état des finances communales ».

La parole est à Mme Zrihen pour poser sa question.

Mme Zrihen (P.S.). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, question sur l'état des finances communales.

Au cours de la législature actuelle, l'évolution des recettes des communes a été relativement épargnée par la crise, les dépenses, elles, ont sensiblement progressé. Les soldes budgétaires communaux ont dès lors enregistré une détérioration progressive, plus ou moins marquée selon les régions, ressort-il de l'enquête annuelle de Belfius consacrée aux finances communales.

Selon cette étude, les recettes ordinaires ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 3,2 %.

Parallèlement, les dépenses communales ont affiché une progression accélérée, s'élevant à 13 558 milliards d'euros en 2012, soit une augmentation de 4 % pour 2012.

Dans ce contexte, et alors que les dépenses - + 4% - ont crû à un rythme plus soutenu que les recettes - +3,4 % - en 2012, les soldes budgétaires de l'ensemble des communes se sont à nouveau sensiblement détériorés, présentant à l'exercice propre 2012 un déficit de 374 millions d'euros, contre un déficit de 282 millions d'euros en 2011 et un déficit de 98 millions d'euros en 2010. Quelle analyse faites-vous de cette étude? Confirmez-vous ces éléments ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Président, Madame la Députée, comme j'ai eu l'occasion de le dire lors de l'ajustement, j'ai pris connaissance, comme vous, de la dernière étude Belfius en ce qui concerne la situation financière des communes en 2012.

Je trouve dans cette étude une série de tendances qui sont les mêmes que celles reprises dans une étude réalisée, il y a quelques semaines, par mon administration, la DGO5, sur la situation financière des communes en 2012. On notera cependant que les chiffres annoncés par Belfius concernent l'ensemble des communes belges et pas simplement les communes wallonnes. Un premier constat intéressant, c'est que la situation en Wallonie est meilleure que celle de la Flandre. C'est suffisamment rare dans un secteur que pour être relevé, en tout cas c'est le cas en matière de pouvoirs locaux.

Il ressort de l'étude de la DGO5 que les communes wallonnes ont présenté, à l'exercice propre du service ordinaire, un déficit d'un montant total de un peu plus de 4 millions d'euros alors qu'il était de 14,5 millions d'euros en 2011. La situation s'est donc améliorée, pas un petit peu, si vous me le permettez.

Le résultat global du service ordinaire des budgets initiaux 2012 est estimé à un montant total de 373 millions d'euros.

Sur les 253 communes dont j'ai la tutelle, 165 communes présentaient en 2012 à l'exercice propre du service ordinaire un budget initial en équilibre ou en situation de boni et 88 communes enregistraient un déficit. Alors qu'en 2011 elles étaient 159 à présenter un budget initial à l'équilibre ou en boni et 94 communes présentaient un budget en déficit.

Il y a une certaine forme de stabilisation de la situation financière des communes wallonnes en 2012

qui peut trouver un certain nombre d'explications. D'une part par la croissance des recettes ordinaires qui s'élèvent, selon mes chiffres à 4,31 % par rapport à 2011. D'autre part, par une croissance sensiblement équivalente des dépenses ordinaires qui évoluent d'un peu plus de 4 % par rapport à 2011. Il est évident que les dispositions prises par le Gouvernement wallon de l'obligation d'équilibre à l'exercice propre, même si cette obligation a été atténuée récemment et depuis longtemps, donc, cette accumulation d'obligation de présenter un résultat en équilibre permet in fine d'obtenir des résultats globalement favorables, même si, a contrario, cela implique un certain nombre de besoins qui ne sont pas rencontrés, forcément.

En ce qui concerne les recettes ordinaires, leur croissance en 2012 s'explique essentiellement par une hausse des prévisions de recettes liées à la dotation du fonds des communes. Notons quand même que le fonds des communes de 2012, par rapport à 2011, a évolué de 5,92 %. C'est un effort important du Gouvernement wallon, de la Wallonie en faveur de ses communes. Les autres taxes et redevances ont, quant à elles, évolué de 5,40 % par rapport à 2011.

La hausse de la dotation du fonds des communes s'explique par le mécanisme d'indexation annuelle qui est la pierre angulaire du refinancement structurel de nos communes et qui porte ses fruits. Pour rappel, c'est l'inflation +1 %.

La hausse du rendement des impôts et taxes communales s'explique, quant à elle, par une hausse des prévisions budgétaires due aux deux taxes communales additionnelles les plus importantes, l'additionnel à l'impôt des personnes physiques et l'additionnel au précompte immobilier.

Cette hausse du rendement budgétaire de l'impôt n'est pas due à une hausse des taux, le taux moyen régional des deux taxes additionnels est resté stable, voire a légèrement diminué par rapport à 2011, mais bien à la hausse de la base imposable de ces deux taxes, soit l'IPP et le précompte immobilier.

Concernant l'additionnel au précompte immobilier, il s'agit essentiellement de la concrétisation de projets antérieurs. En effet, il faut rappeler que le précompte immobilier, ou la taxe ou l'additionnel ne devient effectif qu'au 1er janvier qui suit la première occupation. C'est un effet retard qui correspond sans doute à une bonne situation immobilière non pas maintenant, mais il y a deux ans.

Concernant l'IPP, il s'agit probablement des suites de l'accélération ou en grande partie en tout cas des suites de l'accélération de l'enrôlement à coupler avec une utilisation plus fréquente du système *tax-on-web* qui accélère finalement la perception de l'impôt et donc, la redistribution des additionnels dans les communes.

Les dépenses ordinaires augmentent essentiellement en raison d'une hausse, d'une part, des dépenses de personnel qui s'explique par les premiers effets de la réforme du financement des pensions du personnel des collectivités locales, réforme qui a été initiée en 2011, d'autre part, par des dépenses de transfert et plus particulièrement des dotations communales aux zones de police et aux CPAS.

Ces deux derniers éléments suscitent de nombreuses inquiétudes non seulement pour l'avenir financier des pouvoirs locaux mais également parce qu'il fait appel à la richesse propre de chaque commune pour financer soit la sécurité soit l'assistance sociale ou la solidarité sociale. Autrement dit, c'est dangereux parce que la solidarité commence à s'exercer au niveau le plus bas de la structure de l'État. On est proche de l'individualisation des droits.

Si on regarde l'évolution de la situation financière des communes sous la mandature qui se termine, on constate, en ce qui concerne les communes wallonnes bien entendu, qu'elles ont davantage limité l'évolution de leurs dépenses que ne l'ont fait leurs consœurs flamandes et bruxelloises et qu'elles commencent à bénéficier du bienfait du refinancement structurel des communes décidé par le législateur et notre parlement en 2007.

Compte tenu à la fois de l'évolution maîtrisée des dépenses par les communes et du refinancement décidé par la région, je pense que l'on peut estimer que les communes wallonnes sont effectivement globalement en bonne santé financière et en tout cas qu'elles peuvent faire face à certains de leurs défis.

Il convient, bien entendu, de rester attentifs à l'évolution de plusieurs dossiers qui pourraient ou qui devraient peser sur la situation financière des communes wallonnes. Je peux vous citer à titre d'exemple la position du Fédéral dans le cadre du sous-financement structurel des zones de police, je l'ai déjà évoqué ce matin, le rééquilibrage entre le Fédéral et les communes du financement de la sécurité civile puisque les communes supportent actuellement à 90 % le coût de cette sécurité civile, l'évolution de la santé financière des CPAS suite à diverses mesures prises en matière, notamment, d'exclusion des chômeurs, ou encore l'impact réel de la réforme du mécanisme de financement des pensions du personnel des collectivités locales.

La position du Gouvernement wallon en matière de financement du Fonds des communes peut elle aussi être amenée à être réfléchie, bien que je sois un fervent pilier ou défenseur du fait qu'elle soit maintenue.

L'impact du vieillissement de la population sur les finances communales risque aussi d'avoir un certain nombre de conséquences.

Enfin, la faiblesse de progression des investissements en cette fin de législature est sans doute aussi le reflet, peut-être pas de la difficulté financière puisque j'ai pu démontrer que la situation était globalement stable, mais en tout cas d'une prudence budgétaire voire même d'une crainte des communes par rapport à l'évolution de leurs finances locales.

Voilà, chers collègues, ce que je peux vous apporter comme éléments de réponse aujourd'hui.

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre.

La parole est à Mme Zrihen.

Mme Zrihen (P.S.). - Je vous remercie Monsieur le Ministre. Effectivement, alors que l'on a souvent tendance à nous pointer du doigt et à amener un contexte général de morosité, le descriptif que vous nous donnez montre que la discipline telle qu'on a essayé de l'instaurer il y a quelques années déjà, semble effectivement porter ses fruits. Ce qui est aussi intéressant, c'est que cette discipline a aussi pu être suivie sans qu'il y ait vraiment d'effets immédiatement coercitifs.

Par contre, vous pointez effectivement un certain nombre de zones dangereuses et la première reste celle de la police et de la sécurité civile qui sont en liaison directe avec le Fédéral. Dans les années à venir, étant donné qu'il y a aussi un vieillissement très important à la fois de la population, mais aussi de nos effectifs administratifs, il faudrait sans doute des concertations beaucoup plus prononcées avec le Fédéral pour qu'une évolution aussi positive, en tout cas qui nous permette de résister en Wallonie à une évolution assez fâcheuse de la situation économique, puisse se poursuivre puisque les années qui viennent risquent aussi de nous amener de nouveaux défis à relever, que ce soit ceux des bassins de vie, ou des communautés urbaines, ou de la remise à l'emploi, des friches industrielles, que sais-je.

Il serait bon aussi que cette communication soit faite de manière un peu plus volontaire. Cela pourrait remonter le moral de pas mal de communes.

M. le Président. - Merci.

Je vous rends la présidence.

(Mme Zrihen, Doyenne d'âge, reprend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Merci Monsieur le Président.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES CONDITIONS POUR SE PRÉSENTER AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES ET LA VARIATION ÉTONNANTE DE LEUR INTERPRÉTATION »

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les conditions pour se présenter aux élections provinciales et la variation étonnante de leur interprétation ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, vous avez été interrogé, par notre collègue M. Fourny en question d'actualité, au sujet de l'interprétation à donner aux conditions pour se présenter aux élections provinciales. Je retiens principalement de votre réponse qu'il est en fait très difficile de répondre à telle problématique à travers une question d'actualité et que vous n'avez pas pu, dans ce cadre, recevoir une analyse juridique précise de votre administration, ce que je comprends fort bien.

Je souhaitais me permettre de revenir sur le sujet de façon plus posée afin de clarifier cette situation. En effet, il semble bien que votre administration ait adopté une interprétation radicalement restrictive qui, sans que les textes aient été modifiés, contrarie la jurisprudence jusqu'ici. Or la problématique des droits politiques s'accommode mal des approximations et encore plus des restrictions.

Que dispose donc le code en la matière ? C'est l'article L4142-1 qui fixe les conditions d'éligibilité et, outre les conditions habituelles, jouir des droits politiques et autres, il mentionne que pour pouvoir, je le cite : « être élu conseiller provincial, il faut en outre être inscrit au registre de la population d'une commune de la province ». Cet article est parfaitement clair et il ne peut être question à notre sens d'arguer d'un autre article qui porte sur un autre objet tel que par exemple l'article 41.12-2 pour construire une interprétation inédite et restreindre en cela les conditions d'éligibilité.

Il en découle clairement, à notre point de vue, que les candidats aux élections provinciales doivent notamment être domiciliés au sein de la province et pas nécessairement au sein du district dans lequel ils se présentent. Il en fut d'ailleurs ainsi lors des élections précédentes, notamment en 2006, où les mêmes textes étaient applicables puisqu'une série de candidats, de diverses listes d'ailleurs, se sont présentés au sein d'un district dans lequel ils n'étaient pas domiciliés. Certains d'entre eux ont été élus et des conseils provinciaux fonctionnent, de manière régulière me semble-t-il, puisqu'à aucun moment la procédure électorale n'a été questionnée à ce sujet.

Dès lors, pour le parlementaire que je suis, il n'est pas admissible qu'une disposition décrétales puisse être modifiée sans que le parlement ne la modifie, a fortiori en matière de droit politique des citoyens. Subsidièrement, j'ajouterai que la même logique s'applique finalement aux élections organisées sur base de circonscriptions puisque pour être élu dans notre parlement, par exemple, il ne faut pas nécessairement être domicilié dans la circonscription dans laquelle on se présente mais il faut être, logiquement puisque nous y représentons les intérêts de la Wallonie, domicilié en Wallonie. Vous pourriez être candidat à Mouscron et je pourrais être candidat à Liège, sans qu'à aucun moment la législation soit mise en difficulté.

Enfin, pour la bonne forme, je tiens à votre disposition l'interprétation que la même administration fournissait en 2006, c'était sur son site internet. Elle corrobore également mes développements.

Dès lors, Monsieur le Ministre, je vous remercie de confirmer cette interprétation qui découle de la seule lecture du code et de la jurisprudence et dès lors de battre en brèche ces élucubrations restrictives.

Je vous en remercie.

(M. Senesael, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - Merci.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, au risque de vous décevoir, je ne battrai pas en brèche. Je conçois que ce soit complexe, même pour moi. Mon administration a été interrogée sur la jurisprudence qui se passait en 2006 et, sauf si vous puissiez me prouver le contraire par un texte parce que je suis relativement ouvert à entendre toutes les argumentations et voir à modifier mon point de vue le cas échéant, mais le rapport d'administration me dit qu'on n'a pas changé la jurisprudence en 2012, qui était celle de 2006 et qui était même celle du Fédéral précédemment, à savoir qu'il faut être habitant du district pour être candidat et donc élu sur les élections provinciales.

Je vais tenter de vous livrer son analyse. Après, nous serons sans doute appelés à nous revoir si on a des positions divergentes.

L'article 42.41 dispose bien en son chapitre 1er, alinéa 2, que pour pouvoir être élu conseiller provincial, il faut en outre être inscrit au registre de la population d'une commune de la province. Cela est indiscutable, c'est une condition d'éligibilité. Mais on a aussi l'article 41.12-2 qui touche aux notions de circonscription et de collège électoral qui mentionne deux choses : « Pour les élections provinciales, le ressort est le district ». On peut, dès à présent, relever que le Code de la démocratie

locale et de la décentralisation, version 2009, mentionne bien l'item « secteur » et non « district », ce qui ajoute à la confusion telle que mentionnée dans le *Moniteur belge* du 1er juin 2006. On parle bien manifestement de « district ».

Deuxième élément, c'est que la circonscription électorale est le ressort géographique dans lequel les électeurs admis à participer au scrutin élisent en leur sein, et l'administration fonde son analyse sur « en leur sein », un ou des candidats pour les représenter au Conseil. Pour être clair, je vous livre encore une fois : « La circonscription électorale est le ressort géographique dans lequel les électeurs admis à participer au scrutin élisent en leur sein un ou des candidats pour les représenter au Conseil ».

Il résulterait de cet article une condition très nette de candidature : le code prévoit expressément que les électeurs qui ont la qualité d'électeur provincial vont élire les candidats issus de leur circonscription géographique pour le scrutin concerné, donc les candidats qui au préalable remplissent la condition d'électorat au niveau du district concerné.

En ce qui concerne la modification de la jurisprudence, et je vous répète ce que je vous ai dit, j'ai vraiment demandé à l'administration quelle avait été sa position, on me dit encore une fois que la position de 2006 n'a pas varié par rapport à celle de 2012, qui elle-même était la transcription de la position du Fédéral. Je n'ai pas été moi-même faire la recherche.

Des éléments présents sur le site internet dédié aux élections de 2006, et on me renvoie à la partie « être candidat aux élections provinciales » qui existe toujours, les formulaires tels que la présentation des candidats par les électeurs provinciaux mais aussi et surtout, et on me dit les résultats et cela contredit ce que vous me dites, je suis prudent, les résultats de 2006 indiquent que lors du scrutin de 2006, les élections provinciales ont bien eu lieu en fonction des districts.

Je ne peux vous inviter que d'une chose, si vous avez des éléments qui tentent à prouver le contraire, faites les moi parvenir auquel cas, je les ferai avaliser, d'autre part, la « cellule élections » m'invite à vous demander de prendre contact avec elle pour vous donner à tout le moins leur interprétation des textes et de la jurisprudence telle qu'elle a évolué. Je vous rappelle qu'en ce qui me concerne, je n'ai fait aucune modification, vous avez eu l'honnêteté de le dire, dans le code à ce sujet. J'ai donc à ce stade demandé qu'elle était l'interprétation de mon administration en 2006 et des années précédentes.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous imaginez bien que je suis pour le moins surpris par votre réponse puisqu'il y a un seul texte et il y aurait plusieurs réalités. Il y a

base de son interprétation alors que j'ai un certain nombre de cas où des candidats se sont présentés, ce que à aucun moment la procédure électorale qui est quand même là avec un certain nombre de garanties pour respecter le droit ne soit mise à mal et, bien plus, certains d'entre eux ont été élus. On a maintenant depuis près de six ans des conseils provinciaux qui, si j'en crois l'interprétation de la cellule élections, siègerait de manière irrégulière. Faut-il croire alors que l'ensemble des actes de ces conseils serait annulé ? Ou serait en tout cas susceptible de recours parce qu'il y aurait une difficulté dans la composition même du conseil ?

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - N'allez pas aussi loin.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne vais pas aussi loin, mais je veux....

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Comme il n'y a pas de litige entre nous... ils disent simplement il n'existe pas dans la jurisprudence, ma collaboratrice qui s'occupe des provinces, de cas où quelqu'un hors district se soit présenté aux élections et encore moins forcément qu'il ait été élu.

Vous semblez dire le contraire.

M. Hazée (Ecolo). - Ah oui, et donc je pense qu'alors...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Et donc, simplement, faites moi parvenir au plus vite...

M. Hazée (Ecolo). - Dès le moment où cette jurisprudence me semble étayée par des faits que je vais bien sûr vous fournir très rapidement, nous conviendrons ensemble que si cette jurisprudence peut être établie, et les faits donneront raison à l'une ou l'autre des écoles, il y a plusieurs écoles, mais il n'y a qu'une seule réalité finalement. Dès lors, nous ne pourrions pas accepter, comme parlement, que finalement la règle, s'agissant plus de droit politique des citoyens, se modifie par l'administration et non par le parlement. C'est vraiment là-dessus que je veux conclure. Avec la satisfaction et la surprise dans ma réponse, je saisis votre proposition de pouvoir travailler très vite dans les prochains jours sur cette question, d'autant qu'on sait que les listes se font à gauche et à droite. On en lit d'ailleurs chaque jour dans la presse. et avant que ces personnes ne partent en vacances, en tout cas avant la fin de la session politique, on veut clarifier cette situation.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Pour être très clair, parce qu'il s'agit d'un sujet important. Moi, je ne compte pas modifier la jurisprudence ou la pratique, on va le dire comme cela, par rapport aux élections précédentes.

Mais effectivement si vous avez raison, à ce

moment-là, je suis prêt à revoir mon jugement parce que vous avez raison, ce n'est pas à l'administration à nous dire en 2012, c'est comme ça, en 2006 c'était autrement.

Par contre, convenons entre nous que si la pratique a toujours été telle que décrite par l'analyse que j'ai demandée, dès lors, je continuerai cette interprétation.

M. Hazée (Ecolo). - Je ne suis pas en train ici alors que je dénoncerai le fait que l'administration puisse modifier la législation, le fait qu'un parlementaire, par une question orale, puisse à son tour la modifier. Mais on a des candidats qui se sont présentés en-dehors de leur district en 2006, qui voudraient encore le faire en 2012, a fortiori, s'ils ont été élus. Au niveau provincial, on sait que certains territoires sont tout petits et qu'il y a une logique à acquérir une légitimité à une échelle finalement provinciale et ils sont alors aujourd'hui en grande question par rapport à une lecture qui évoluerait de manière assez curieuse.

Voyons-nous très vite là-dessus encore aujourd'hui pour préciser les éléments qui permettront d'établir la réalité.

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LES CHANGEMENTS DE STRUCTURE AU SEIN DE TECTEO »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE L'INTERCOMMUNALE TECTEO À DES SOCIÉTÉS DE DROIT PRIVÉ ET LES MANŒUVRES D'ÉVITEMENT DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les changements de structure au sein de TECTEO » et la question orale de M. Hazée à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le transfert des activités de l'intercommunale TECTEO à des sociétés de droit privé et les manoeuvres d'évitement du Code de la démocratie locale ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, je pense qu'il n'y a pas de sujet tabou même si parfois des sujets délicats importants sur le plan de la tutelle que vous pouvez exercer sur les structures et notamment les structures intercommunales mais aussi des sujets importants d'un point de vue économique puisque c'est quand même une activité importante que regroupe TECTEO.

On le sait, TECTEO va changer ses structures via la

création de deux filiales opérationnelles sous forme de sociétés privées. On a déjà eu l'occasion de débattre sur le sujet par rapport à la tutelle, au contrôle d'une intercommunale bi ou plurirégionale, ce qui vous fait dire que le contrôle est beaucoup plus difficile sur cette structure. Par rapport aux différents épisodes de TECTEO, je rappelle qu'à un moment donné, on a eu le débat ici par rapport au rachat des câblodistributeurs, c'était faut-il un projet 100% public ou faut-il un projet avec un partenaire privé et un savoir-faire privé. On a eu le débat, je ne vous cache pas que mon groupe a toujours été favorable à l'époque à un partenariat public/privé parce que c'est évidemment des compétences complexes et concurrentielles. Certains partis ont fait le choix d'un projet uniquement public. On parlait évidemment d'une structure wallonne publique importante dans toute une série de secteurs.

Ce qui me perturbe un peu par rapport à l'évolution, c'est avoir un double discours. D'une part, on se trouve dans la sphère privée dans un environnement concurrentiel d'un point de vue économique par rapport au salaire public, salaire privé, on dit qu'il faut quand même faire un *benchmark* avec ce qui se passe dans d'autres sociétés privées, sociétés concurrentes, donc il faut quand même des salaires importants.

Et d'un autre côté, se dire que ce projet a évolué aussi avec des moyens publics importants, des moyens régionaux, des moyens communaux à travers évidemment les intercommunales, on ne va pas refaire non plus l'histoire de l'ALE, de l'ALg, encore récemment, mais c'est clair qu'il y a, dans ce projet, des moyens publics importants.

D'une part, il y a ce débat qui échappe au public concernant le contrôle, la tutelle, et donc, c'est un double discours qui me dérange. Je pense qu'à un moment donné, on doit pouvoir faire une totale clarté. Vous savez dans toutes les structures aujourd'hui, on parle de transparence, de bonne gouvernance, cela m'interpelle.

Même dans les discours des uns et des autres, soit on se trouve dans la sphère privée et donc, pour moi, elle n'est plus public, elle n'est plus politique. Quand je vois qu'un des arguments, c'est de dire, c'est probablement vrai, qu'au conseil d'administration à l'assemblée générale, en 2009, cela a été validé, mais là on est dans le public.

Je ne personnalise pas du tout le débat, mais par rapport au problème du Code de démocratie, le décret et l'absence de cumul autorisé lors des prochaines élections communales parce qu'on a de grands patrons privés qui restent bourgmestres de villes importantes. Cela m'interpelle. Quand je lis la réponse de la personne intéressée, ce n'est pas une entourage, était-ce pour échapper au problème d'incompatibilité? Non, il suffisait de me transférer directement à la tête de BeTV ou de Win. Cela peut se passer dans le public, mais pas

dans le privé. Dans le privé, ce n'est pas le patron qui se dit : « Tiens, moi je vais là ou là où mon parti me désigne ». On est dans une confusion de genre qui m'interpelle.

Je sais que c'est un projet économique important, je sais que cela concerne beaucoup de travailleurs qui sont d'ailleurs aussi inquiets par rapport au flou qui règne dans le dossier. Je ne veux pas que ce soit un sujet tabou. J'ai parfois l'impression que c'est un sujet sur lequel on ne peut pas poser de question, on ne peut pas intervenir. Cela constitue un malaise, de la suspicion légitime ou pas, fantasme légitime ou pas, mais par rapport notamment aux rémunérations, par rapport à l'action, par rapport aussi à la finalité d'un projet comme celui-là. C'est un peu facile de dire, voilà, maintenant, on est dans la sphère privée. Je rappelle quand même que les moyens publics sont importants. On peut parler de beaucoup de choses, on peut parler de fonds de pension, des dividendes, des intérêts des communes et de la province, on peut parler de beaucoup de choses.

Monsieur le Ministre, j'aurais voulu vous poser la question puisque j'avais cru comprendre qu'il y avait une évolution à travers la concertation indispensable avec les autres régions étant donné le statut particulier de TECTEO, intercommunale plurirégionale.

Aujourd'hui, on s'en éloigne complètement, j'ai l'impression que les efforts qui ont été faits peut-être de votre part pour dire : on va voir avec les autres régions comment il est possible d'exercer un minimum de contrôle. Tout cela risque évidemment d'échapper.

On est vraiment dans une confusion de genres aujourd'hui, il est vraiment intéressant d'avoir votre avis sur le sujet par rapport au contrôle, par rapport à la tutelle, par rapport au Code de la démocratie locale et le décret sur les incompatibilités. Ce n'est pas le seul exemple. À Verviers, j'ai Aqualis que vous connaissez bien en matière de tourisme, vous aviez le directeur général, échevin dans une commune qui voulait être rétrogradé, désigner la comptable comme directrice générale, lui gardait tous ses avantages extra-légaux, on trouvait cela normal. Au conseil d'administration, il y a eu une proposition du président et du vice-président et un des deux de mon parti. À un moment donné, on devra aussi décréter sur l'âge pour être bourgmestre ou pas. Je pense que quand on a plus de 80 ans, cela devient compliqué. C'est un avis personnel.

À un moment donné, cela m'interpelle d'avoir aussi ces changements, ces entourloupes ou pas, pour détourner le Code de démocratie locale.

Voilà, Monsieur le Ministre, des questions et je dis sans vouloir réanimer une polémique mais on sent un malaise, on sent un malaise du monde politique, on sent un malaise dans le monde économique et notamment des concurrentiels aussi, on sent un malaise chez les travailleurs de TECTEO. À un moment donné, il faut un

peu clarifier les choses. Venir dire qu'en 2009, tout le monde l'avait accepté, et cætera, oui, mais quand on est dans le privé, on n'est plus dans la sphère publique, on n'est plus dans la sphère politique et on a besoin en Wallonie, peu importe les structures, de transparence et de bonne gouvernance. C'est un signal qui doit être donné par l'ensemble des formations politiques.

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que je souhaitais vous poser très calmement et très sereinement.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, M. Jeholet a raison de dire que nous avons ici un vrai débat, un débat qui touche au fondement même du service public, de l'intérêt communal, un débat finalement du Parlement wallon et non pas du conseil d'administration de telle ou telle structure.

Puisque nous apprenons que l'intercommunale TECTEO s'apprête à restructurer ses activités pour voir l'ensemble de ses activités confiées à deux sociétés anonymes de droit privé, RESA services pour la gestion des réseaux de gaz et d'électricité d'une part, TECTEO services pour les autres activités notamment dans les télécommunications et les énergies renouvelables d'autre part.

Selon l'écho qu'en donne la presse, TECTEO intercommunale est donc appelée à devenir une boîte aux lettres, une intercommunale sur papier qui est le paravent à des activités opérationnelles qui se trouvent dans des sociétés de droit privé et donc, cela nous interpelle évidemment à plus d'un titre.

Cette opération aboutit à une privatisation en droit du régime juridique de l'ensemble des activités de cette intercommunale, fleuron de l'arrondissement de Liège et au-delà. J'entends privatisation en droit, au sens où l'ensemble des règles de droit public qui caractérisent les missions de service public confiées par les communes aux intercommunales sont appelées en fait à disparaître. Le pluralisme démocratique, la garantie par le décret du pluralisme démocratique, le contrôle par les pouvoirs locaux, le retour qu'on peut faire aux conseils communaux, la transparence, la publicité des actes de l'administration, tous ces décrets qu'on vote ici dans une logique de renouvellement de la gouvernance en Wallonie, la garantie d'une majorité publique au capital, le fait que le décret impose aux intercommunales d'avoir une majorité publique au capital, la prépondérance communale qui est aussi une garantie du décret dans l'ensemble des organes de gestion et aussi pour chacune des décisions où les communes doivent toujours majoritairement se rallier aux décisions, le régime juridique de travail, le fait que et je cite le décret : « Le caractère public des intercommunales soit prédominant

dans les rapports avec leurs associés, leurs agents et tous tiers ainsi que dans toute communication interne ou externe ». Le contrôle de l'autorité de tutelle et même si en l'espèce – on en a déjà discuté encore récemment – TECTEO avait déjà utilisé une autre entourage pour en sortir. Puis le plafonnement des rémunérations aussi puisqu'on parle de ci-de-là de ce débat important pour la Wallonie. À nouveau, on anticipe ici pour finalement se mettre en-dehors du cadre. On peut relire ensemble les règles du Code de la démocratie locale en matière d'intercommunale, il n'y en a finalement plus aucune qui s'appliquera de plein droit à ces activités. Bien sûr, les statuts pourront nous donner quelques assurances, « ne vous inquiétez pas, le capital, on va garantir le statut qui sera public », la prépondérance communale et puis j'imagine qu'il y aura toute une série de dispositions en la matière sauf que cela devient une concession finalement des statuts et non plus le régime décidé par ce parlement dans lequel les pouvoirs locaux peuvent fonctionner.

Ce sera à leur appréciation et pour autant qu'ils décideront. Si à un moment donné, les statuts doivent être modifiés, les règles dont on parle disparaîtront à leur tour. Cette opération conduit finalement à sortir l'ensemble des activités du champ du Code de la démocratie locale. Au passage, mais je veux insister sur le fait que ce n'est finalement que le paroxysme symbolique de l'opération, elle conduit évidemment à soustraire ces sociétés de l'article qui prévoit que « la personne qui occupe la position hiérarchique la plus élevée ... », je cite le code, « ...au sein du personnel d'une intercommunale, ne peut être membre d'un collège provincial ou d'un collège communal d'une province ou d'une commune associée à celle-ci ».

Or, sauf la scission du portefeuille lors des opérations, la situation de fait n'a fondamentalement pas changé et les circonstances qui ont conduit ce parlement à édicter cette incompatibilité devrait évidemment en logique s'appliquer à la nouvelle situation mais le régime juridique n'est pas le même et les faits, si pas le but, de la manœuvre est bien évidemment l'évitement du décret.

Alors, Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette évolution ? On fait des colloques, des congrès sur les services publics, que reste-t-il du service public dans une telle hypothèse ? Quelle attitude adoptez-vous face à cette situation lorsqu'on la regarde ici aux yeux de l'intérêt général de la Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Président, Monsieur le Député, on peut partager, du moins en grande partie, soit votre analyse, soit votre malaise.

Comme je l'ai souligné - mais je ne me retrancherai

pas derrière cela pour répondre à la question, mais je l'ai souligné à de nombreuses reprises en cette assemblée - l'intercommunale TECTEO, de par son caractère d'intercommunale interrégionale, n'est pas soumise au CDLD ni en ce qui concerne ses règles organiques, ni en ce qui concerne les règles de tutelle.

La situation décrite m'interpelle assurément, singulièrement sous l'angle du contrôle démocratique. Contrôle démocratique qui se doit d'exister dans la structure et au niveau de la situation du personnel de l'intercommunale, cela me paraît important.

J'ai été informé, par voie de presse, de l'évolution envisagée quant à la structure du groupe TECTEO. Mon administration n'en était, officiellement, pas plus informée. Elle l'a appris par la même voie.

Je dois vous préciser un certain nombre d'éléments.

Tout d'abord, la décision prise par le conseil d'administration de l'intercommunale semble l'avoir été - je dis « semble l'avoir été » - parce que à ce stade, ce n'est que la presse qui me l'apprend, par une décision largement partagée par l'ensemble des membres de ce conseil d'administration ou pour rappel, je crois que la totalité des formations politiques locales qui représentent les communes sont présentes au sein de la structure. Premier constat que je ne saurai que dresser devant vous.

Deuxième constat : les associés dans l'intercommunale sont fondamentalement et principalement, je dirais, les uniques décideurs et contrôleurs pour une structure intercommunale. À ce titre, conformément à l'article 15.12-5 du Code de la démocratie, il y a lieu de rappeler quand même que lorsque la prise de participation dans une société est au moins équivalente à un dixième du capital de celle-ci ou équivalente à au moins un cinquième des fonds propres de l'intercommunale, la prise de participation est décidée par l'assemblée générale - il doit normalement avoir un débat au sein des communes - à la majorité simple des voix présentes en ce compris, la majorité simple des voix exprimées par les délégués des associés communaux.

Dans les autres cas, quand ce n'est pas un dixième du capital ou le cinquième des fonds propres, c'est une compétence du conseil d'administration. Un rapport spécifique doit alors être présenté annuellement et soumis aux associés, aux communes. Je vous rejoins lorsque vous constatez la situation telle que décrite qui semble fondamentalement constituer une évolution par laquelle les pouvoirs publics risquent en toute autonomie, avec leur consentement et par leur décision, j'ajouterai ces deux éléments, de perdre la maîtrise de la situation, avec le paradoxe que les pouvoirs locaux sont majoritaires dans l'intercommunale qui en décide. Vous conviendrez avec moi que c'est assez paradoxal. Sans connaître la situation au fond, mais sur la structure

juridique, de vouloir volontairement se tirer une balle dans le pied. Cela fait penser au capitaine du navire qui coulerait volontairement son bateau, alors qu'aucune tempête n'est annoncée à l'horizon. L'autonomie communale est là et qui suis-je pour la remettre en question. À mon sens et en premier lieu, sans vouloir échapper à mes responsabilités, ni à celles du gouvernement, c'est bien à ce niveau que doit se situer le premier débat et c'est là que l'on dispose finalement du plus de moyens pour prendre les décisions qui sont garantes de la bonne organisation d'un service public. C'était pour le deuxième élément.

Pour le troisième, en ce qui concerne mes compétences. Vous me permettez et au risque de vous désoler, je ne peux que constater qu'une chose, c'est que je ne dispose pas des outils et des moyens juridiques - et vous en conviendrez - afin d'orienter l'intercommunale ou les communes associées, d'ailleurs, dans un sens ou dans l'autre quant à l'évolution de l'institution. Ce n'est pas un problème d'intercommunale birégionale ou d'absence d'accord de coopération, Je dirai que cela peut être plus grave que cela, dans la mesure même et j'ai fait analyser les choses, même si TECTEO avait été une intercommunale unirégionale - partons de ce principe - le Code de la démocratie n'aurait pas en tout cas donné, a priori, d'outils juridiques réellement satisfaisants pour contraindre les instances de l'intercommunales ou leurs associés dans un sens ou l'autre. Et pour cause, l'intercommunale est, en quelque sorte, un outil de la gestion supra-communalité des intérêts locaux. Il revient aux associés de l'intercommunale de gérer celle-ci sans réelle possibilité pour la région d'influencer en la matière.

Quatrième élément. Après, je pense qu'il faut aller plus loin dans la réflexion, mais cela dépasse un peu la compétence de l'humble compétence du ministre des pouvoirs publics que je suis. Pour moi, la vraie question est de savoir si l'outil intercommunal est le bon outil s'agissant de matières notamment gérées par TECTEO - je ne veux pas stigmatiser cette institution - pour l'eau, on a fait différemment et c'est peut-être cela le bon modèle. Est-ce à nous de juger du rayonnement de cette intercommunale qui dépasse largement le territoire de « quelques communes », même s'il y en a beaucoup.

La vraie question selon moi, une autre structure plus proche de la région ne devrait-elle pas être envisagée ? L'esprit de l'intercommunale a-t-il encore un sens s'agissant du spectre d'intervention, des métiers finalement de TECTEO ? Finalement, s'attaque-t-on au bon problème ?

Peut-on, comme d'aucuns le font peut-être trop facilement, balayer d'un revers de la main les arguments selon lesquels les outils ou l'outil intercommunal présente ses limites lorsqu'il est question de certains secteurs particuliers ? C'est le pendant de cette

réflexion. Je pense que l'on ne coupera pas à une réflexion fondamentale sur le sujet et indépendamment de l'actualité que constitue TECTEO.

J'espère que vous conviendrez avec moi, qu'il s'agit là d'un débat qui dépasse largement - à mon sens - le titre en vertu duquel je vous réponds aujourd'hui, à savoir celui de ministre des pouvoirs locaux, et qu'il doit déborder sur le ressort des compétences d'un certain nombre de mes collègues et je pense à celui de l'énergie en particulier, mais plus globalement, sur l'ensemble des membres du gouvernement. Il s'agit là, à mon sens, d'une prise de position que nous devons avoir. Je suis preneur d'une participation à cette réflexion parce que je trouve qu'aujourd'hui, on est dans une certaine forme de malaise, pas d'incertitude juridique, oserais-je dire d'incertitude politique parce que manifestement en termes de droit, la situation semble réglée.

S'agissant des règles de cumuls des mandats, puisque vous m'avez aussi interpellé là-dessus et s'agissant des incompatibilités, je ne vous apprendrai rien en soulignant que celles-ci ne peuvent être que de stricte interprétation. Les règles qui visent des situations concrètes, des fonctions, des mandats déterminés et elles ne concernent que ceux-ci. Il ne m'appartient pas de les interpréter. Je pourrai les modifier, mais en l'état du droit, je ne peux pas les interpréter.

En d'autres termes on est visé par les règles ou on ne l'est pas, fût-ce au terme d'une ingénierie juridique, fiscale ou autre. D'aucuns y verront de l'ingénierie administrative là où les juristes - parce que l'on peut penser ce que l'on veut au sein de ce parlement, derrière, il y a encore les cours et tribunaux et le droit qui s'appliquera - en tout cas les juristes que j'ai pu consulter et c'est le droit qui l'emporte, y voient simplement une simple application de la stricte interprétation d'une règle restrictive de l'exercice d'un droit subjectif ou d'un droit politique.

Voilà, je pense vous avoir répondu, j'espère sans langue de bois ! Il me paraît que ce débat dépasse maintenant largement le ministre des pouvoirs locaux, puisque l'on s'oriente vers une autre forme de structuration de société, avec des intérêts publics qui sont certes à défendre. Encore une fois, je ne porte pas de jugement de valeur. Certains verront dans l'attitude prise par TECTEO, mais avalisée par les communes qui en sont actionnaires et l'ensemble du conseil d'administration, une manière de contourner le droit. Les juristes me disent : « Oui, mais enfin, on peut choisir la voie juridique qui convient aux associés » et quelque part, le ministre des pouvoirs locaux a constaté les dégâts démocratiques. Aujourd'hui, il doit y avoir un autre type de débat qui doit se poser auquel je ne suis pas tout à fait étranger et je dois être partie prenante, mais qui est loin de concerner que le ministre de pouvoirs locaux !

M. le Président. - Merci Monsieur le Ministre pour

les répliques.

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Merci Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je prends note que vous partagez le malaise et que la situation vous interpelle, sous l'angle notamment du contrôle démocratique. Je pense que vous aviez d'abord dit que vous aviez été informé par voie de presse et votre administration, aussi.

De la part de TECTEO, c'est un manque de considération à l'égard de la Région wallonne, à l'égard du gouvernement ainsi que du parlement. Je l'ai dit, les moyens publics sont importants dans cette structure et donc, à un moment donné, quand il y a eu le choix du statut bi-régional, cela avait été la même chose, avec une structure qui dépendait directement de la Région wallonne. Cela traduit peut-être une certaine volonté aussi des responsables.

Par rapport aux associés, par rapport au conseil d'administration, le choix, et cætera, vous avez raison mais je pense que cela dépasse leurs compétences, compétences aux deux sens du terme ! Je ne dis pas cela pour critiquer de façon personnelle les administrateurs, mais la complexité du dossier fait en sorte que tout le monde ne mesure pas de la même façon les risques que l'on prend dans un dossier tel que celui-là.

Vous dites que vous ne disposez pas des outils juridiques. Quand on voit l'historique du dossier, c'est un problème - et vous avez raison, ce n'est pas un problème qui vous concerne uniquement - c'est un problème d'abord qui n'est pas neuf, et j'ai vu peu de réactions de la part du gouvernement, et vous avez raison, du Ministre de l'économie, du Ministre de l'énergie, M. Marcourt, M. Nollet, parce qu'il y a peu de réaction sur un sujet comme celui-là. Ils sont autant impliqués que vous parce qu'il s'agit aussi, pour la Région wallonne, d'une question juridique mais aussi d'une question d'opportunité, question politique au sens noble du terme.

Se pose la question de la structure. Je partage votre avis et il faut avoir un débat. Cela doit-il toujours être une structure intercommunale avec la lourdeur que cela peut entraîner dans un secteur aussi concurrentiel ? Pourquoi ne pas avoir ce débat déjà depuis un certain temps et ne pas nécessairement non plus laisser les responsables de TECTEO décider entre eux de ce qu'ils vont faire ou pas ? C'est un débat qui mérite quand même de fédérer les acteurs politiques et économiques par rapport aux enjeux que cela représente pour les pouvoirs publics, pour les communes, pour le nombre de travailleurs que cela représente, et qu'on mette en place une autre structure qui n'échappera pas aux marchés publics mais qui sera peut-être plus souple. Pourquoi pas ? Je regrette qu'on n'ait pas eu ce débat plus tôt.

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Par rapport au Code de la démocratie locale, il faudra prendre la question par l'autre bout et non pas par l'incompatibilité par rapport à un directeur d'une filiale maintenant, mais par rapport à un bourgmestre ou à un échevin. Vous savez, si M. Bellens devenait le bourgmestre de Saint-Nicolas demain, je suis sûr qu'il y aurait beaucoup d'imagination dans ce parlement pour décréter que M. Bellens, patron de Belgacom, ne puisse pas être Bourgmestre de Saint-Nicolas.

Donc, les réglementations, les décrets, doivent être les mêmes pour tout le monde. Quand on est dans un débat privé-public, le privé exige aussi que l'on se consacre à son entreprise à temps plein. Quand je vois le décret qui sera bientôt d'application en 2014 par rapport aux membres d'un exécutif ou des parlementaires, quand on n'est patron d'une telle entreprise, je ne suis pas convaincu qu'on puisse avoir l'énergie et le temps d'être en même temps bourgmestre d'une commune importante. Mais c'est un autre débat auquel nous reviendrons parce que je vois, dans d'autres structures - vous avez cité Aqualis dans mon arrondissement - on est confronté à ce type d'entourloupe que l'on veut mettre en place qui, moi, m'interpelle au plus haut point.

Je sais qu'on peut avoir beaucoup d'imagination quand il s'agit de conserver les mandats mais avoir autant d'imagination et si peu de scrupules à l'égard des citoyens, de monter des dossiers comme ceux-là, moi, je dois vous dire que cela m'interpelle.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais remercier M. le Ministre pour l'ensemble des éléments qu'il a jugé opportun de partager avec nous, et pour sa volonté de poursuivre le travail.

Première chose, que le premier débat soit d'abord communal ou intercommunal, bien évidemment et que les administrateurs aient pris la position qu'ils ont pris avec les informations dont ils disposaient m'importe peu finalement dans le débat qu'on a ouvert. En tout cas, cela ne nous empêchera pas de penser, ici, à l'intérêt général, au Parlement wallon, dans un enjeu de fond, et quelque part, peu importe que tel ou tel soit de tel ou tel bord.

Deuxièmement, j'entends avec satisfaction que vous partagez l'analyse et le malaise. C'est rassurant dans la stupéfaction, dans l'extrême préoccupation que nous partageons quant à cette évolution et cette négation finalement des garanties de service public avec cette privatisation du régime juridique de l'activité. Nous passons notre temps, ici, à essayer de faire avancer les réformes de gouvernance au Parlement wallon, avec le concours des uns et des autres, et d'autres, ailleurs, s'empressent de trouver des parades.

C'est pour le moins interpellant et cela ne peut pas nous laisser sans réaction. Pour faire bonne mesure, d'ailleurs, informons les concernés que nous pourrions bientôt, dans le registre du contournement des règles, voir revenir les camarades pour réviser les comptes. Ce sera à nouveau possible dans ces filiales de TECTEO. J'espère que les gens sont déjà prévenus qu'ils n'auront plus de marchés publics à respecter ou d'incompatibilité à tout le moins à surveiller et à respecter ...

(Réaction de M. le Ministre Furlan)

Troisième considération, parce que je ne partage pas entièrement votre idée qu'il y a une absence de pouvoir. Il y a une absence de pouvoir au niveau de la tutelle mais que je situe sous l'angle de la structure bi-régionale, tri-régionale, parce que, à un moment donné, l'autorité de tutelle, même si il y a un certain nombre de formes à respecter, peut quand même être saisie par l'annulation d'un certain nombre d'actes. En l'espèce, ce n'est pas le cas parce que TECTEO est en dehors du décret. Néanmoins, cela nous ramène, en termes de réaction possible, à un enjeu beaucoup plus large qu'on avait d'ailleurs noté ensemble lors du débat sur la dernière réforme du Code de la démocratie locale, qui est finalement le contrôle des structures publiques, non qualifiées. On renforce le contrôle des intercommunales, des ASBL, des régies communales autonomes, très bien mais il suffit de former une certaine forme juridique qui se trouve en dehors, et alors, de nouveau, on échappe à la règle et nous ferons des propositions en ce sens. D'autres cas doivent également nous interpeller quant à un régime subsidiaire finalement sur le contrôle démocratique en matière des structures communales qui sont en dehors du Code de la démocratie locale et que nous appelons à y rentrer.

Quatrièmement, quant à l'importance wallonne de la problématique, nous vous suivons entièrement. Il y a là des débats importants qui sont aussi en lien pour ce qui concerne TECTEO avec ce que la Déclaration de politique régionale dit quant au resserrage des compétences provinciales. Finalement, TECTEO, c'est aussi une intercommunale où la province a une grande part, si pas une part prépondérante, je n'ai plus le souvenir précis en tête. Et quand on dit de la DPR que les provinces doivent arrêter de s'occuper de l'énergie, on est finalement encore dans ce débat que nous avons déjà eu.

Enfin, dernier élément, quant aux incompatibilités, nous pouvons bien sûr partager votre analyse juridique, quant au fait qu'une incompatibilité est bien évidemment de stricte interprétation, et qu'il ne s'agit pas de passer ici dans un régime de l'arbitraire. Et en même temps, constatons ensemble que nous avons une forme de bras d'honneur à l'égard de ce Parlement wallon dans ce qui se passe à TECTEO. Il y a là des initiatives possibles pour rattraper ceux qui cherchent à échapper au cadre décrétable et éviter qu'on ne contourne une espèce de « poutinisation » de nos structures

publiques en Wallonie.

Je vous remercie.

Poutinisation, j'entends par là le fait de...

M. le Président. - Merci Monsieur le Député, la parole est à Mme Salvi.

QUESTION ORALE DE MME SALVI À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA DISTRIBUTION DE TRACTS À CARACTÈRE PARTISAN PAR DES OUVRIERS COMMUNAUX »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Salvi à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la distribution de tracts à caractère partisan par des ouvriers communaux ».

Mme Salvi (cdH). - Ce sont des questions, pas des interpellations, et donc, au niveau du temps...

M. Hazée (Ecolo). - On n'a pas dépassé, j'ai chronométré.

Mme Salvi (cdH). - Vous êtes sûr ?

M. Hazée (Ecolo). - Oui, je suis sûr.

M. le Président. - Jusqu'à présent, la présidence m'est confiée.

La parole est à Mme Salvi pour poser sa question.

Mme Salvi (cdH). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le vendredi 7 juin et lundi 11 juin, des ouvriers communaux de la cellule propreté de la commune de Les Bons Villers auraient distribué un document intitulé « Communiqué de la majorité à la population ». Ce communiqué émanait de la majorité en place et visait à répondre à un tract rédigé par l'opposition.

Le mardi 12 juin, le lendemain de la distribution, lors du Conseil communal, suite à une interpellation de l'opposition quant à ce communiqué, le bourgmestre aurait confirmé qu'effectivement, le Collège du 6 juin 2012 avait décidé de procéder, avec l'accord de l'ensemble des mandataires communaux de la majorité en place, à la distribution d'un toutes-boîtes contenant le droit de réponse de ladite majorité et de faire distribuer ce toutes-boîtes par la Cellule propreté.

Si bien évidemment, je ne mets pas en cause le droit à l'expression de chacun, je m'inquiète quant à l'utilisation de personnel communal dans cette distribution, notamment au regard du statut de ce communiqué. Vous savez que d'autres ont été interpellés pour ce même type de faits.

En effet, ce toutes-boîtes ne reprend aucun logo de la commune et est signé exclusivement par les conseillers communaux et les échevins de la majorité.

Enfin, ce communiqué n'est pas contresigné par le secrétaire communal.

En effet, ce toutes-boîtes ne reprend aucun logo de la commune et est signé exclusivement par les conseillers communaux et les échevins de la majorité.

Ce communiqué n'est pas contresigné par le secrétaire communal. Or, selon l'article L1132-3, « Les règlements et ordonnances du conseil et du collège communal, les publications, les actes et la correspondance de la commune sont signés par le bourgmestre et contresignés par le secrétaire ».

Au vu de ces éléments, peut-on réellement considérer que cette publication soit un document officiel de la commune ? Et, de facto, la majorité en place pouvait-elle, sous le couvert d'une décision du collège, utiliser du personnel communal afin de distribuer ce tract ?

Monsieur le Ministre, si ces faits sont avérés, quelle est votre, notre marge de manœuvre ? Comment ou pas sanctionner la majorité qui aurait alors utilisé du personnel communal à des fins de propagande personnelle et partisane à quatre mois des élections communales ? La question que l'opposition se pose aujourd'hui, c'est : que faire dans une telle situation puisqu'apparemment, il y a effectivement un non-respect des règles en place ?

Je pense qu'il serait également intéressant - mais vous avez déjà envoyé une circulaire à l'ensemble des communes concernant la période suspecte allant du 14 juillet au 14 octobre 2012 - de rappeler encore et toujours ces règles de communication.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Chers collègues, je dois d'abord vous informer, chers collègues, que j'ignore tout de cette affaire que d'ailleurs vous me rapportez au conditionnel. Il m'est donc difficile de me positionner *in casu* sans connaître exactement tous les éléments de ce dossier.

Je ne puis que vous dire que je vais charger mon administration d'instruire ce dossier.

Enfin, sans préjuger de l'instruction administrative pouvant, potentiellement, le cas échéant, être appelé à intervenir dans une telle affaire en tant qu'autorité disciplinaire à l'égard de mandataires, vous comprendrez que le devoir de réserve m'empêche de pouvoir m'exprimer plus avant en l'état actuel du dossier.

De manière générale, en ce qui concerne les règles en matière de communication des bourgmestres et échevins durant la période suspecte du 14 juillet au 14 octobre, je ne puis que vous rappeler qu'il y a lieu de se reporter aux prescrits de la loi du 7 juillet 1994 relative à la limitation et aux dépenses électorales engagées pour les élections des conseils provinciaux et communaux et des articles L4131-2 à L4131-7 du Code de la démocratie locale.

J'invite donc non seulement les bourgmestres et échevins, mais également tous les partis et tous les candidats à se conformer scrupuleusement à ces prescrits légaux, à gérer leur communication en bon père de famille. Le cas échéant, ce sera la Commission des dépenses électorales, et non moi, qui serait évidemment appelée à statuer.

En ce qui concerne ce cas précis, je m'engage envers vous et cette commission à demander à mon administration d'instruire ce dossier et de m'en faire rapport. Je ne manquerai pas de vous tenir au courant du suivi de cette affaire.

M. le Président. - La parole est à Mme Salvi.

Mme Salvi (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Effectivement, je pense que notre travail est, entre autres, de pouvoir vous informer sur une série de situations dont la situation de Bons Villers. La question subsidiaire est évidemment de savoir dans quel délai, quel type de procédure. Parce qu'instruire... Effectivement, je savais que je n'aurais pas de réponse dans les détails aujourd'hui, et c'est bien normal.

On instruit, c'est très bien. Mais y a-t-il un délai, une obligation de réponse ? Avec quel type de sanction à la clé ? Vous savez, tout comme moi, que la situation est évidemment très délicate dans une période aussi très tendue à quatre mois des élections.

(M. Jeholet, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. SENESAEI À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE CLASSEMENT DES VILLES OÙ IL FAIT « BON VIVRE » »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Senesael à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le classement des villes où il fait « bon vivre » ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (P.S.). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, *Tests-Achats* a récemment publié un classement des villes belges où il fait bon vivre. Bruges est ainsi en tête du classement,

alors que Charleroi ferme le classement à la 26e place. Le top 5 du classement est occupé par autant de villes flamandes. Pour effectuer ce classement, 11 critères ont été pris en compte, notamment le logement, la sécurité, les transports, la mobilité, et cætera.

Vous l'aurez constaté, ce classement est peu flatteur pour les villes wallonnes. Outre la subjectivité de certains critères, nous pouvons constater que certains clichés sont toujours d'actualité.

Monsieur le Ministre, j'aimerais connaître votre position par rapport à cette étude. Quels constats pouvons-nous tirer ? Quelles solutions privilégiez-vous ? Vous insistiez sur la nécessité de renforcer les investissements au sein des villes afin de leur permettre d'assurer leur rôle de moteur économique, pouvez-vous nous donner votre sentiment en la matière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vous remercie de l'intérêt mais je trouve que cette question a été rangée dans le secteur touristique ; je ne sais pas pourquoi. Les pouvoirs locaux me concernent plus mais le tourisme n'y peut-être pas étranger non plus.

D'abord, cette étude enfonce des portes ouvertes, vous me permettrez de le dire. Conclusion : on investit plus dans le cadre de vie là où on est plus riche que où on est plus pauvre. C'est une grande conclusion de cette étude. Je l'aurais bien dit sans faire d'études.

D'autre part, classer les villes suivant le taux et ne faire aucune référence à la base taxable tient évidemment de l'erreur fondamentale. Une taxe, c'est à la fois un taux et une base. Vous pouvez être très haut en taux, mais si vous êtes très faible en base, la recette fiscale ne suivra pas.

J'ai donc eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet en relevant quelques dérives, voulues ou pas, mais les conclusions ont été assez connues à l'avance. Je rappelle aussi que les recettes d'une ville, finalement, proviennent très peu de la bonne gestion ou de la mauvaise gestion, la valeur d'une ville ou d'une commune. À part le Fonds des communes qui concerne environ 20 % des moyens d'existence d'une commune, tout le reste des revenus provient essentiellement de la richesse des habitants.

J'ai coutume de dire que l'on peut être une ville en boni et être très bien gérée, être une ville en boni et être très mal gérée ; une ville en mali et être très bien gérée et une ville en mali et être très mal gérée. Le boni et le mali ne sont pas un indicateur de gestion, mais un indicateur de richesse.

(Réaction de M. Senesael)

Je dois dire que nous manquons de...

(Réaction de M. Senesael)

Parce que le boni et le mali, n'importe quel gestionnaire pourra vous dire que ce n'est pas un indicateur de gestion, c'est un indicateur de richesse. De la même manière qu'à titre individuel, vous pouvez gagner beaucoup d'argent et pas bien gérer votre ménage. C'est à peu près le même type de comparaison.

En ce qui concerne le cadre de vie, on me dit ici que l'on répond essentiellement par les artifices du tourisme. Cela montre, bien entendu, qu'il y a lieu aujourd'hui de réfléchir à la question sur laquelle nous nous sommes prononcés collectivement tout à l'heure à une vraie politique des bassins de ville et bassins de vie qui organise à la fois des financements verticaux ; ce sont les plus faciles à mettre à œuvre, c'est : comment la région subsidie-t-elle ? Faut-il envisager une réorientation du Fonds des communes pour financer ces bassins ? C'est une première question qui est posée. Mais aussi de financement horizontaux, c'est-à-dire : comment organiser à l'intérieur d'un bassin de vie le financement des infrastructures nécessaires à tous, à l'intérieur de communes qui participent au même bassin ?

Aujourd'hui, on peut constater qu'un certain nombre de communes, essentiellement les communes centres ou villes centres, financent un certain nombre de besoins structurels qui profitent à un bassin sur leurs seuls habitants. Or, généralement, ces communes centres sont plus pauvres que leur périphérie.

Autrement dit, on peut dire que les villes sont « centripètes » par rapport à un certain nombre de services à financer et « centrifuges » par rapport à la richesse des habitants, ce qui nous pousse aujourd'hui à une réflexion, en termes de territoire, que nous avons abordée à l'occasion de votre question précédente. Voilà, Monsieur Senesael, les éléments d'analyse que je pouvais vous livrer, des éléments d'analyse de l'étude mais aussi des éléments d'analyse politique, prospective, qui seront à réfléchir dans les prochains mois et les prochaines années.

M. le Président. - La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (P.S.). - Une brève réplique pour remercier M. le Ministre de sa réponse.

J'ai partagé son analyse pertinente, me semble-t-il, au niveau du taux de fiscalité et de l'assiette fiscale qui n'est pas nécessairement un indice de bonne gestion, parce que dans l'indice de bonne gestion, on pourrait aussi peut-être prendre en compte des services rendus au public qui ne sont pas nécessairement coûteux, ne fût-ce que l'accessibilité de l'administration en soirée, le samedi, des tas de facteurs qui disent que riche n'est pas nécessairement bon gestionnaire et je partage cet avis.

Deuxième élément de la réflexion, c'est pour suivre

la réflexion qui avait été engagée lors de la question précédente, c'est donc dire justement qu'au niveau de ces bassins de vie, où la ville est un moteur de développement essentiel, c'est de voir comment les recettes fiscales ou le Fonds des communes sont utilisés de manière efficiente et efficace pour justement répartir dans un classement qui montre et qui certifie la qualité de vie au sein de notre Wallonie.

(M. Senesael, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

QUESTION ORALE DE M. JEHOLET À M. FURLAN, MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA COLLABORATION ENTRE RÉGIONS DANS LES SALONS INTERNATIONAUX DU TOURISME D'AFFAIRES ET DE LOISIRS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Jeholet à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la collaboration entre régions dans les salons internationaux du tourisme d'affaires et de loisirs ».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). - Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, depuis toujours, lors de l'organisation de salons internationaux spécialisés dans le tourisme d'affaires et de loisirs, les trois régions ont pris l'habitude d'avoir un stand commun sous la même bannière. La Belgique existe encore, alors évidemment avec peut-être des stratégies parfois différentes, des spécificités différentes, des atouts différents, mais cela donne quand même l'image aux opérateurs, aux touristes étrangers, d'une certaine cohérence en la matière.

Or, à l'issue du salon IMEX à Francfort en mai dernier, l'Office du tourisme flamand a fait savoir qu'il préférerait peut-être vivre seul et avoir un stand séparé de ses confrères wallon et bruxellois.

Mes questions sont donc les suivantes.

En aviez-vous été informé ? Quel sera l'impact de ce type de décision pour l'organisation des prochains salons internationaux, notamment en termes financiers ?

On sait que ce sont des emplacements évidemment qui coûtent relativement cher et qu'il y a une économie d'échelle aussi à réaliser.

Avez-vous déjà eu des contacts avec vos homologues bruxellois et flamand mais aussi avec les différents opérateurs, ou le secteur en général, présents sur ces différents salons ? Comment voyez-vous les

choses ? Qu'en est-il exactement ?

Cela peut être aussi un effet d'annonce de nos amis du nord du pays ou au-delà d'un effet d'annonce, est-ce une intention bien réelle ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, d'abord, je ne peux vous confirmer qu'une chose dans l'analyse, c'est que le label « Belgique » pour les trois régions - peut-être un peu moins pour Bruxelles, quoique - est le label par lequel, si nous étions des opérateurs économiques à part entière désincarnés de toute conception politique, nous devrions attaquer le marché du tourisme. Quitte à, à l'intérieur d'un stand ou même à l'intérieur d'un site internet d'ailleurs, orienter à partir de ce label « Belgique », « Belgium », les consultants vers les différentes régions.

Et il se confirme que cette analyse est pertinente, tout aussi pertinente qu'on se situe loin de l'épicentre Belgique, du pays en tout cas.

Mais croyez-moi que si nous allons en France ou en Allemagne – il n'y a que le Wallon qui croit que la Wallonie est connue et il n'y a que les Flamands qui croient que la Flandre est connue – je trouve effectivement que la bonne stratégie serait de se présenter en commun et puis de décliner nos offres et nos particularités.

Mais voilà, *Toerisme Vlaanderen* est autonome et c'est l'organisme, vous le savez, qui est en charge du tourisme en Flandre ; il a confirmé récemment, par courrier signé sous son Administrateur général, M. Peter De Wilde, qu'il cessait toute collaboration à partir du 31 décembre 2012 pour les foires internationales avec Wallonie-Bruxelles Tourisme, WBT, avec lequel on organisait depuis des décennies la présence d'un espace « Belgique » et de ses trois régions sur les principales foires internationales. Je dois vous préciser - je l'ai dit à l'entame - qu'il en était de même pour le site www.belgium.be. Fort heureusement, c'est nous qui possédons le label, le nom de domaine, et il en est de même dans les bureaux internationaux.

Conclusion, effectivement, on multiplie les charges de structures et donc on oriente nos budgets vers la structure et pas vers le service finalement, ce qui est, en soi, un peu ridicule.

Les acteurs touristiques privés bruxellois et wallons mais aussi flamands, déplorent tout autant que moi pour autant que j'aie pu les consulter, le fait de ne plus se

présenter sur les foires internationales sous le chapeau commun « Belgique ».

C'est une décision unilatérale de la Flandre, elle concerne principalement les manifestations importantes à l'étranger à savoir le salon ITB de Berlin, le salon IMEX de Francfort, qui est un Mice du tourisme d'affaires, la foire WTM de Londres, la foire FITURE de Madrid et le IBTM de Barcelone qui est elle aussi un Mice et deux foires Mice aussi aux USA.

Il est certain qu'une telle décision - vous avez raison dans l'analyse - entraînera des coûts supplémentaires et que des choix devront donc être posés et des priorités pour nous établies, notamment dans le nombre de foires où nous serons présents, sur la grandeur éventuellement des stands, des mètres carrés dont nous pourrions assumer le coût.

Des réunions sont actuellement en cours entre les organismes qui organisent la participation à ces foires à l'étranger, donc WBT et *Toerisme Vlaanderen* et Visit Bruxelles pour essayer de faire revenir sur cette décision. J'aborderai en tout cas ou je demanderai que soit portée à l'ordre du jour cette problématique lorsque le Gouvernement flamand et le Gouvernement wallon se rencontreront. Je pense que cette rencontre est programmée à la rentrée parce que cela nécessite d'être évoqué et que je crois que c'est au détriment des trois régions.

M. le Président. - La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). - Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse et je vais évidemment dans son sens. Je pense qu'il doit essayer de convaincre son collègue flamand, mais aussi l'ensemble de ses collègues du Gouvernement flamand, que peut-être les responsables de *Toerisme Vlaanderen* n'ont pas nécessairement pris la bonne décision et si possible de revenir sur, en tout cas, des intentions très fermes dans le nord du pays parce que je pense que c'est au détriment, en effet, de l'ensemble des secteurs, que ce soit en Flandre, à Bruxelles ou en Wallonie.

M. le Président. - Ceci met fin à nos travaux, je remercie les présidentes et présidents qui se sont associés pour mener à bien la tenue de cette commission.

Merci à M. le Ministre et à ses collaborateurs, merci au secrétariat, merci aux services, bon après-midi.

- La séance est levée à 15 heures 35 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Bouchat, cdH
M. Christophe Collignon, Président
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Christian Dupont, P.S.
M. Marc Elsen, cdH
M. Paul Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Pierre-Yves Jeholet, MR
M. Marcel Neven, MR
Mme Patricia Peere, Première Auditrice à la Cour des comptes
M. Daniel Senesael, P.S.
M. Olivier Saint-Amand, Ecolo
Mme Véronique Salvi, cdH
M. Bernard Wesphael, Indépendant
M. Jean-Paul Walh, MR
M. Damien Yzerbyt, cdH
Mme Olga Zrihen, P.S.

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
AFSCA	Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
ALE	agence locale pour l'emploi
ASBL	Association Sans But Lucratif
CDLD	Code de la démocratie locale et de la décentralisation
C.G.T.	Commissariat général au tourisme
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
DGO5	Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
FSAS	Fonds spécial de l'aide sociale
IDETA	Intercommunale de Développement des Arrondissements de Tournai, d'Ath et des communes avoisinantes SCRL
IPP	impôt des personnes physiques
MET	Ministère wallon de l'Équipement et des Transports)
OIP	organismes d'intérêt public
ONE	Office de la Naissance et de l'Enfance
ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales
PLP	Partenariat Local de Prévention
RESA	Services décret-programme de relance économique et de simplification administrative
SNCB	Société nationale des Chemins de fer belges
SPGE	Société Publique de la Gestion de l'Eau
TECTEO	
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme ASBL (OPT)